Quatre-vingt-troisième année. — N° 291. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 9 Décembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêté portant nomination (radiodiffusion et télévision françaises) (p. 12131).

Ministère de la justice.

Décret du 5 décembre 1951 portant substitution et addition de noms (p. 12131).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 8 novembre 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 12132).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 1er décembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12132).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 12132).

Décret n° 51-1410 du 29 novembre 1951 fixant les conditions temporaires de changement de corps ou de cadre en vue de l'aménagement des effectifs de l'armée de l'air (p. 12132).

Décret du 29 novembre 1951 portant affectation au secrétariat d'Etat à la guerre d'un terrain situé à Faverney (Haute-Saône) (p. 12132).

Décret du 29 novembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction d'un casernement de gendarmerie à Cousolre (Nord) (p. 12132).

Décrets du 29 novembre 1951 portant admission et radiation des cadres de réserve de l'armée de terre et rectificatif (p. 12132).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mise en disponibilité, admission à la retraite et acceptation de démission :

Agents techniques de l'aéronautique (p. 12133).

Constructions navales (p. 12133).

Etudes et fabrications d'armement (p. 12133).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 12135).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 6 décembre 1951 fixant la liste des bureaux de douane ouverts à l'importation d'un contingent de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (p. 12135).

Arrêté du 8 décembre 1951 autorisant l'émission d'un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole (p. 12136).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale des finances (p. 12136).

Caisse des dépôts et consignations (p. 12136).

Services extérieurs du Trésor (p. 12136).

Convention relative à l'émission d'un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole (p. 12136).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 5 décembre 1951 autorisant l'Institut de France à faire une donation à l'Association diocésaine de Beauvais (p. 12137).

Décret du 5 décembre 1951 rayant l'ormeau séculaire de Vic-d'Oust (Ariège) de la liste des sites et monuments naturels classés (p. 12137).

Arrêté du 22 novembre 1951 portant délégation de signature (p. 12137).

Arrêtés des 30 novembre et 1er décembre 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 12137).

Arrêtés portant détachements (enseignement supérieur et enseignement du premier degré) (p. 12137).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant détachement (éducation physique et sports) (p. 12137).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 15 novembre 1951 portant admission à la retraite d'un inspecteur général des ponts et chaussées (p. 12137).

Décret du 5 décembre 1951 relatif à la revision des concessions des voies ferrées des Landes et à l'exploitation en régie des services automobiles de remplacement de trains de ce réseau (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 relatif au déclassement de deux tronçons de ligne de chemin de fer d'intérêt local de Caen à Riva-Bella (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement du réseau d'intérêt local de la Salanque (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de la ligne d'intérêt local de Grenoble à Vizille par Uriage (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de la ligne de tramways Toulon-Cap Brun-Magaud (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de certaines lignes du réseau des tramways suburbains de Bordeaux (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant classement dans la voirie nationale du chemin vicinal ordinaire constituant une déviation de la route nationale n° 157 sur le territoire de la commune d'Ardenay (Sarthe) et déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de cette commune de la section délaissée de ladite route (p. 12138).

Décret du 5 décembre 1951 portant reclassement dans la voirie nationale (route nationale n° 619) de la section du chemin vicinal ordinaire n° 9, dit chemin de la Trille, sur le territoire de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet, déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de cette commune de la section délaissée de ladite route (p. 12139).

Décret portant nomination et titularisation d'ingénieurs de la météorologie (rectificatif) (p. 12139).

Arrêtés portant détachements (institut géographique national et ponts et chaussées) (p. 12139).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 6 décembre 1951 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer (p. 12139).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotions, mises en position de mission, détachement, admission au bénéfice de l'allocation d'élève des grandes écoles et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administrateurs (p. 12139).

Agriculture (p. 12139).

Cabinet du haut commissaire de la République à Madagascar (p. 12139).

Gouverneurs (p. 12139).

Travaux publics (p. 12140).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1411 du 5 décembre 1951 modifiant et complétant le décret n° 50-1448 du 22 novembre 1950 relatif au régime de sécurité sociale des agents tributaires du régime de retraites institué par la loi du 22 juillet 1922 ou des règlements de retraites maintenus en application de cette loi (p. 12140).

Arrêté du 30 novembre 1951 relatif au comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère (p. 12140).

Arrêté du 4 décembre 1951 approuvant les statuts de sociétés mutualistes (p. 12140).

Arrêté du 4 décembre 1951 approuvant le règlement d'une caisse autonome mutualiste (p. 12141).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 5 décembre 1951 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'un terrain sis à Vitry-le-François (Marne) (p. 12141).

Arrêté du 20 novembre 1951 portant remise de débet (p. 12141).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 5 décembre 1951 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne) (p. 12141).

Décrets du 5 décembre 1951 portant acceptation de legs par les bureaux de bienfaisance de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et de Seguret (Vaucluse) (p. 12141).

Décrets du 5 décembre 1951 portant déchéance de la nationalité française et rectificatif (p. 12141).

Arrêtés portant détachement et admissions à la retraite (administration centrale et directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 12141).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant promotions (administrateurs) (p. 12142).

Liste d'admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des télécommunications (p. 12142).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté portant nomination d'un courtier maritime (p. 12139).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 12142).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 12145).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de sous-commission (p. 12148).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 7 décembre 1951. — Convocations de commissions (p. 12149).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 12150).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la république fédérale d'Allemagne (p. 12150).

Avis aux importateurs de marrons et châtaignes originaires et en provenance d'Italie (p. 12150).

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (p. 12150).

Annonces (p. 12151).

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part des textes relatifs à **l'allocation scolaire trimestrielle.**

Ce fascicule, qui porte le **n° 574**, est en vente au prix de **12 F**, aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **31, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition peut également en être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Radiodiffusion et télévision françaises.

Par arrêté du 5 décembre 1951, sont nommés à l'emploi de secrétaire rédacteur d'administration stagiaire (indice 185), à compter du 1er octobre 1951:

MM. Vernerey (Gaston), Trnka (Hervé).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 décembre 1951 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

ARMAND (Guy-Clément), né le 28 mars 1944 à Lille (Nord), mineur représenté par le sieur GERME (Pierre-Joseph), demeurant à Deauville (Calvados), 122, boulevard Mauger, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GERME » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GERME » au lieu de « ARMAND ».

BORDEL (Solange-Léontine-Adelphine), née le 19 septembre 1912 à Crest (Drôme), demeurant à Morija (Basutoland, Afrique du Sud), est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « BORREL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORREL » au lieu de « BORDEL ».

BORMANN (Berko), né le 8 mai 1880 à Laubline (Russie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine), 10, rue Claude-Matrat, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Clément), né le 30 décembre 1911 à Paris (3e), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine), 10, rue Claude-Matrat, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Ephraïm), né le 18 avril 1920 à Paris (8e), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine), 10, rue Claude-Matrat, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Henri-Félix), né le 23 juillet 1908 à Paris (4e), demeurant à Villemomble (Seine), 21, rue Charrier, et ses enfants mineurs: 1° Hélène-Gisèle, née le 31 mars 1935 à Paris (9e); 2° Jeanne-Rose, née le 12 août 1939 à Paris (15e); 3° Frankline-Danièle-Josette, née le 3 juin 1945 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Emmanuel), né le 3 janvier 1910 à Paris (3e), demeurant à Paris, 23, rue de Constantinople, et ses enfants mineurs: 1° Monique-Yvette, née le 7 mars 1943 à Paris (6e); 2° Mireille-Georgette, née le 28 mars 1946 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Adolphe), né le 12 septembre 1911 à Paris (3e), demeurant à Paris, 42, rue de Lagny, et sa fille mineure, Michèle-Elyane, née le 15 avril 1946 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

BORMANN (Charles), né le 4 novembre 1916 à Paris (3e), demeurant à Paris, 6, rue Maublanc, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BORMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BORMAND » au lieu de « BORMANN ».

CAHEN (Robert-Paul), né le 21 février 1900 à Sedan (Ardennes), demeurant à Paris, 2, rue Villebois-Mareuil, et ses enfants mineurs: 1° Alain-Robert, né le 25 avril 1931 à Paris (17e); 2° Denys-Robert, né le 11 septembre 1934 à Paris (17e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CLERVAL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CLERVAL » au lieu de « CAHEN ».

CHPOLYANSKY (Clément), né le 8 mai 1908 à Paris (12e), demeurant à Paris, 23, rue Janssen, et son fils mineur, Michel-Jean-Paul-Bernard, né le 13 novembre 1950 à Paris (8e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CERNAY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CERNAY » au lieu de « CHPOLYANSKY ».

FLAJSZAKIER (Joseph-Lejb), né le 15 mars 1928 à Szydlow (Pologne), demeurant à Tours (Indre-et-Loire), 108, rue du Commerce, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « FLASAQUIER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « FLASAQUIER » au lieu de « FLAJSZAKIER ».

LAGRUE (Louis-Antoine-Paul), né le 3 juin 1913 à la Charité (Nièvre), demeurant à Vichy (Allier), 95, avenue des Célestins, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LARUE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LARUE » au lieu de « LAGRUE ».

LIEBERMANN (Théophile), né le 10 juillet 1912 à Berdilchew (Russie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 88, rue de France, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LENOBLE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LENOBLE » au lieu de « LIEBERMANN ».

LIEBLICH (Joseph-Gérard), né le 12 avril 1901 à Brzesko (Pologne), demeurant à Paris, 14, rue Saint-Senoch, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LEFRANC » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEFRANC » au lieu de « LIEBLICH ».

LIPOVITCH (René), né le 24 mars 1914 à Paris (11e), y demeurant, 3, rue Tjton, et son enfant mineur, Gérard-Robert, né le 30 août 1946 à Paris (12e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LAURENT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAURENT » au lieu de « LIPOVITCH ».

NOVACHELSKI (René-Bernard), né le 20 avril 1915 à Paris (10e), demeurant à Paris, 12, rue Oswaldo-Cruz, et ses enfants mineurs: 1° Marie-Christine-Claude, née le 9 janvier 1947 à Paris (16e); 2° Pierre-Henri, né le 26 avril 1949 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « NOVAT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « NOVAT » au lieu de « NOVACHELSKI ».

OBSTFELD (Henri), né le 15 juin 1913 à Anvers (Belgique), demeurant à Paris, 2, rue des Volontaires, et ses enfants mineurs: 1° Daniel-Marc, né le 9 juin 1946 à New York (Etats-Unis); 2° Martin-Jacques-Michel, né le 30 mai 1951 à New York (Etats-Unis), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ANDLER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ANDLER » au lieu de « OBSTFELD ».

PARLANTI (Maryse-Blanche), née le 18 décembre 1937 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mineure, représentée par sa mère, la dame PARLANTI, épouse VAGNEUR, demeurant à Marseille, 23, boulevard Bernabo, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « VAGNEUR », afin de s'appeler légalement à l'avenir « VAGNEUR » au lieu de « PARLANTI ».

SALOMON (Charles), né le 12 mars 1906 à Marengo (Algérie), demeurant à Alger, 2, rue Rigodit, et ses enfants mineurs: 1° Charles-Pierre, né le 6 mai 1933 à Alger (Algérie); 2° Lyse, née le 7 mars 1943 à Alger (Algérie); 3° Catherine-Claude, née le 23 novembre 1949 à Alger (Algérie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SCHERLE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SCHERLE » au lieu de « SALOMON ».

SANFELIU (Jean-André-Valentin), né le 10 février 1918 à Vilanova del Cami (Espagne), demeurant à Gap (Hautes-Alpes), 8, rue des Remparts et ses enfants mineurs: 1° Jeannie-Hélène-Thérèse, née le 25 avril 1947 à Gap (Hautes-Alpes); 2° Serge-Jean-François, né le 17 avril 1948 à Gap (Hautes-Alpes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SANFELIEU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SANFELIEU » au lieu de « SANFELIU ».

SILBERSTEIN (Félix-Victor), né le 30 juin 1911 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 26, rue des Trois-Mages, et ses enfants mineurs: 1° Brigitte-Huguette-Nicole, née le 24 avril 1944 à Marseille (Bouches-du-Rhône); 2° Robert, né le 4 mars 1950 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ILBERT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ILBERT » au lieu de « SILBERSTEIN ».

WEILL (Danielle-Pélagie), née le 10 mai 1922 à Paris (8e), demeurant à Paris, 78, rue du Ranelagh, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « HUNEBELLE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « HUNEBELLE » au lieu de « WEILL ».

WRATZLAWSKI (Henri), né le 7 janvier 1910 à Paris (12e), demeurant à Paris, 24, rue Trousseau, et son enfant mineur, Claude-Gérard, né le 5 juin 1939 à Paris (11e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « WRAT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « WRAT » au lieu de « WRATZLAWSKI ».

PERRAIN (Christian), né le 1er juillet 1930 à Bordeaux (Gironde), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 7, rue Faidherbe, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « SANTOS », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PERRAIN-SANTOS » au lieu de « PERRAIN ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 8 novembre 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par décret en date du 8 novembre 1951, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées:

Est exclu de la Légion d'honneur, à partir de la date du décret:

M. Blaise (Albert-Georges), ex-lieutenant de réserve de l'armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1916.

Est rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret:

M. Testard (Charles-Pierre), médaillé militaire du 12 avril 1933, en qualité de soldat, recrutement de Rennes.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Roy (Armand), médaillé militaire du 20 décembre 1935, en qualité de maréchal des logis chef à la 18e légion de gendarmerie.

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Copplet (Alfred), médaillé militaire du 28 février 1936, en qualité de sergent, école spéciale militaire de Saint-Cyr.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fonds de concours.

Par arrêté du 1er décembre 1951, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-424 du 16 avril 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 1.500.000 F, applicable au chapitre 5010: « Œuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels », du budget des affaires étrangères.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision en date du 8 novembre 1951, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

L'école des officiers de la gendarmerie nationale.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret n° 51-1410 du 29 novembre 1951 fixant les conditions temporaires de changement de corps ou de cadre en vue de l'aménagement des effectifs de l'armée de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'article 24 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 23 mai 1952 inclusivement, il pourra être procédé d'office, nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires, à tous changements de corps ou de cadre des officiers supérieurs ou subalternes et des militaires non officiers de l'armée de l'air que l'aménagement des effectifs rendrait nécessaires.

Les changements de corps ou de cadre des officiers seront prononcés par arrêtés du secrétaire d'Etat à l'air.

Art. 2. — Les personnels ainsi changés de corps ou de cadre seront en tous points soumis, le cas échéant, aux dispositions statutaires particulières à leur nouveau corps ou cadre, sous réserve des dispositions qui font l'objet des articles qui suivent.

Art. 3. — Ces personnels conserveront leur ancienneté de grade, tant pour le droit à l'avancement que, le cas échéant, pour le droit au commandement.

Ils prendront rang dans leur nouveau corps ou cadre avec leur grade et leur ancienneté dans ce grade après les personnels de même grade et de même ancienneté appartenant déjà à ce corps ou cadre.

Art. 4. — Le cas échéant, le temps de commandement accompli dans le corps ou cadre d'origine viendra en déduction du temps de commandement exigé pour la promotion au grade supérieur dans le nouveau corps ou cadre d'affectation.

Art. 5. — Les personnels qui figuraient sur le tableau d'avancement de leur corps ou cadre d'origine seront inscrits sur le tableau d'avancement de leur nouveau corps ou cadre, même si les conditions d'inscription au tableau d'avancement ont été différentes pour les deux corps ou cadres en cause; il y prendront rang en fonction de leur ancienneté de grade.

Art. 6. — Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables:

Au corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Au corps des officiers du service de santé de l'air;

Au corps des ingénieurs militaires de l'air et au corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Art. 7. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux officiers et aux militaires non officiers des réserves de l'armée de l'air.

Art. 8. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre adjoint à la défense nationale, ministre de la défense nationale par intérim,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

PIERRE MONTEL.

Décret du 29 novembre 1951 portant affectation au secrétariat d'Etat à la guerre d'un terrain situé à Faverney (Haute-Saône).

Par décret en date du 29 novembre 1951, est affectée au secrétariat d'Etat à la guerre (direction centrale du génie), en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie, une parcelle de terrain de 60 ares située à Faverney (Haute-Saône), en bordure de la route nationale n° 434, dépendant de l'ancien dépôt de remonte, telle qu'elle est indiquée par des hachures rouges sur le plan annexé au présent décret.

Décret du 29 novembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction d'un casernement de gendarmerie à Cousoire (Nord).

Par décret en date du 29 novembre 1951, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par le département de la défense nationale d'une parcelle de terrain située à Cousoire (Nord), section A, n° 834, en bordure de la rue de Bersillies, nécessaire à la construction d'une caserne de gendarmerie.

Ledit terrain est figuré par une teinte rose sur le plan et désigné dans l'état parcellaire joints à l'appui.

Décret du 29 novembre 1951 portant admission dans le corps des officiers de réserve (justice militaire).

Par décret en date du 29 novembre 1951, sont nommés dans les cadres des réserves du service de la justice militaire, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des contrôles de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Avec le grade de lieutenant-colonel greffier.

M. Billaudez (Jules).

Avec le grade de capitaine greffier.

MM. Torre (Michel), Colombani (Pline).

Décret du 29 novembre 1951 portant radiation des cadres de réserve de l'armée de terre (justice militaire).

Par décret en date du 29 novembre 1951:

Sont rayés des cadres des réserves les officiers de réserve du service de la justice militaire, désignés ci-après, qui ont atteint la limite d'âge de leur grade.

CADRE DES MAGISTRATS

M. le colonel de justice militaire Chicon (François-Paul), à compter du 19 août 1951.

CADRE DES GREFFIERS

Les lieutenants greffiers:

M. Givert (Alfred), à compter du 28 novembre 1951.

M. Dumas (Marcl), à compter du 20 décembre 1951.

Sont rayés des cadres des réserves les officiers de réserve du service de la justice militaire, désignés ci-après, qui ont accompli le temps de service auquel ils sont tenus, en vertu de la législation sur les pensions:

M. le lieutenant-colonel greffier Besseyras (François), à compter du 16 septembre 1951.

M. le lieutenant comptable Sauvé (Raoul), à compter du 16 novembre 1951.

M. le lieutenant greffier Broussous (Sylvain), à compter du 15 octobre 1951.

Sont rayés des cadres des réserves les officiers de réserve du service de la justice militaire, désignés ci-après, qui ont accompli la durée totale du service militaire fixée par la loi.

Les lieutenants greffiers:

M. Deutriche (André), à compter de la date du présent décret.

M. Lanciaux (Maurice), à compter du 10 novembre 1951.

Décret portant promotions dans la gendarmerie nationale (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1951: page 11674, au grade de sous-lieutenant, les adjudants-chefs, au lieu de: « Beyssade (Raymond) », lire: « Bayssade (Raymond) » (le reste sans changement).

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté du 14 novembre 1951, M. Massiot (Paul), agent technique principal de l'aéronautique, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services à compter du 15 novembre 1951.

Constructions navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 27 novembre 1951, est acceptée, pour compter du 1er décembre 1951, la démission de son emploi présentée par l'agent technique de 2e classe des constructions navales de Ghaisne de Bourmont (Joseph), port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 22 novembre 1951, les agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent sont nommés à l'emploi de commis administratif créé par le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1951:

Aucharles (Micheline), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Audrain (Madeleine), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Beaumont (Simone), agent sur contrat, administration centrale.
Bourtoule (Lucienne), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Bruère (Suzanne), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Germain (Gilberte), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Gomier (Georgette), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Gripois (Suzanne), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Jeulin (Anne-Marie), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Joigny (Marcelle), agent sur contrat, administration centrale.
Jouan (Yvonne), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Jubeau (Marcel), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Lacoste (Anna), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Maguain (Raymonde), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Mauroy (Jacqueline), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Mourlin (Denise), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Paris (Juliette), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Pilochery (Solange), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Ponnelle (Suzanne), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Tracard (Marc), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Uytterhaegen (Rose), employée de bureau contractuelle, administration centrale.
Villot (Marie-Louise), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Bardonnaud (Célestine), auxiliaire de bureau, service central des marchés.
Boucard (Etiennette), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Jallamion (Denise), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Lemmel (Marcelle), auxiliaire de bureau, service central des marchés.
Marti (Geneviève), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Mitrecey (Marie), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Ridet (Suzanne), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Texier (Jeannine), auxiliaire de bureau, service central des marchés.
Vimont (Gilberte), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance de Paris.
Berbez (Lucette), agent du cadre complémentaire, direction régionale surveillance du Nord-Est.
Fidon (Jeannine), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Nord-Est.
Masson (Suzanne), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Nord-Est.
Hervouet (Jeanne), auxiliaire de bureau, direction régionale surveillance de l'Ouest.
Berger (Renée), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Borges (Gisèle), auxiliaire de bureau, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Chabert (Simone), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Delarbre (Anne-Marie), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Nicolas (Joséphine), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Novi (Elise), auxiliaire de bureau, direction régionale surveillance du Sud-Est.
Castel (Suzanne), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Ouest.
David (Marguerite), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Ouest.
Nief (Andrée), employée de bureau contractuelle, direction régionale surveillance du Sud-Ouest.
Vidal (Marcelle), auxiliaire de bureau, direction régionale surveillance du Sud-Ouest.
Laporte (Gabrielle), agent du cadre complémentaire, direction régionale surveillance, Afrique du Nord.
Chalivoix (Robert), employé de bureau contractuel, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Curteley (Simone), auxiliaire de bureau, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Gartioux (Robert), employé de bureau contractuel, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Gimonet (Micheline), auxiliaire de bureau, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Ragonnet (Joseph), agent du cadre complémentaire, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Richard (Yves), auxiliaire de bureau, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Bombarger (Marie), employée de bureau contractuelle, laboratoire de recherches techniques de Saint-Louis.
Barot (Germaine), employée de bureau contractuelle, laboratoire central de l'armement.
Filliau (Marie), auxiliaire de bureau, laboratoire central de l'armement.
Minet (Marguerite), auxiliaire de bureau, laboratoire central de l'armement.
Mollier (Paulette), auxiliaire de bureau, laboratoire central de l'armement.
Morin (Paulette), employée de bureau contractuelle, laboratoire central de l'armement.

Tissonnière (Irène), employée de bureau contractuelle, laboratoire central de l'armement.
Cambornac (Eugénie), employée de bureau contractuelle, service central des constructions neuves.
Seghers (Huguette), auxiliaire de bureau, service central des constructions neuves.
Bedlolle (Jean), employé de bureau contractuel, section d'études des fabrications, télécommunications.
Poisson (René), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Bourges.
Sadel (Elise), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Bourges.
Bourhard (Laurence), agent du cadre complémentaire, atelier de constructions de Bourges.
Villepreux (Marguerite), agent du cadre complémentaire, atelier de constructions de Bourges.
Guegan (Paulette), employée de bureau contractuelle, atelier de fabrications de Caen.
Lemière (Denise), auxiliaire de bureau, atelier de fabrications de Caen.
Delay (André), employé de bureau contractuel, atelier de constructions du Havre.
Guerard (Emile), agent sur contrat, atelier de fabrications du Havre.
Hery (Raymond), employé de bureau contractuel, atelier de constructions du Havre.
Boulier (Louise), agent du cadre complémentaire, atelier de constructions du Havre.
Leeroq (André), employé de bureau contractuel, atelier de constructions du Havre.
Lemaitre (Georges), agent sur contrat, atelier de constructions du Havre.
Felquin (Edouard), employé de bureau contractuel, atelier de fabrications du Mans.
Lonzier (Hélène), auxiliaire de bureau, atelier de fabrications du Mans.
Theodor (Edouard), employé de bureau contractuel, atelier de fabrications du Mans.
Touchard (Thérèse), employée de bureau contractuelle, atelier de fabrications du Mans.
Barbe (Hippolyte), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Lyon.
Bernard (Joseph), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Lyon.
Brunelet (André), employé de bureau contractuel, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Dupays (Léon), employé de bureau contractuel, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Puech (Marie), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Suipice (Aurélia), auxiliaire de bureau, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Testacuzzi (Marguerite), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Tourniaire (Yvonne), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Videux (Marie-Thérèse), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions d'Issy-les-Moulineaux.
Bally (Angèle), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Puteaux.
Bethomme (Marcelle), agent du cadre complémentaire, atelier de constructions de Puteaux.
Enzer (Berthe), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Puteaux.
Montazeaud (Yvette), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Puteaux.
Tornel (Raymond), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Puteaux
Arnol (Pierre), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Barry (Raymonde), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Cerisuela (Léon), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Challon (Aristide), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Combe (Pauline), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Compagnat (Germaine), commis administratif auxiliaire, atelier de constructions de Roanne.
Comte (Suzy), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Dansard (Hélène), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Delorme (Léonie), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Roanne.
Dupuis (Thérèse), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Garnier (Emilien), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Roanne.
Giraudeau (André), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Guibert (Marguerite), commis administratif auxiliaire, atelier de constructions de Roanne.
Jaubinet (France), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Jondet (Marguerite), commis administratif auxiliaire, atelier de constructions de Roanne.
Lachassagne (Marcelle), commis administratif auxiliaire, atelier de constructions de Roanne.
Lacroix (Marinette), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Roanne.
Lapendry (Georgette), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Mure (Roland), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Orange (Jean), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Roanne.
Petel (Joannès), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Picard (Mathilde), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Rascle (Claudette), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Ray (Marie), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Royet (Madeleine), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Taillez (Gaston), employé de bureau contractuel, atelier de constructions de Roanne.
Trevarin (Christiane), employée de bureau contractuelle, atelier de constructions de Roanne.
Voisse (Jean), auxiliaire de bureau, atelier de constructions de Roanne.
Bordas (Colette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Coursin (Jacqueline), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rueil.
Darcel (Paulette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Lair (Jacqueline), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Pacouret (Henriette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Rebourcet (Solange), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rueil.
Crocq (Odette), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rennes.
Dupuis (Georgette), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rennes.
Gruel (Huguette), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rennes.
Serinet (Gisèle), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rennes.
Blain (Marcelle), employée de bureau contractuelle, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Diat (Maxime), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Nevers (Louis), commis administratif auxiliaire, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Palestra (Lionnella), auxiliaire de bureau, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Costes (Louis), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Toulouse.
Darbas (Louis), chef opérateur mécanographe, atelier de fabrication de Toulouse.
Hiltenbrand (Claude), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Toulouse.
Terre (Marcelle), employée de bureau contractuelle, atelier de fabrication de Toulouse.
Cabassier (Emilien), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.
Candebat (Paule), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Capdevieille-Fidel (Jean), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.
Cardeilhac (Ginette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Castagnet (Albert), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.
Cayrefourcq (Lucie), agent du cadre complémentaire, atelier de construction de Tarbes.
Dallier (Micheline), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Doucet (Madeleine), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.

Gallet (Pierre), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.
Garoby (Marie), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Gesta (François), agent du cadre complémentaire, atelier de construction de Tarbes.
Giral (Renée), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Jourde (Suzanne), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Lacoste (Denise), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Ledoux (Adélaïde), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Mailho (Marcel), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.
Méret (Louise), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Noilhan (Paulette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Pomes (Denise), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Pujos (Thérèse), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Rousse (Jeanne), agent du cadre complémentaire, atelier de construction de Tarbes.
Sarrat (Paulette), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Sendranne (Paul), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Masneuf (Emma), employée de bureau contractuelle, cartoucherie de Valence.
Bozier (Yvonne), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Desroches (Marie), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Châtellerault.
Gérard (Roger), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Châtellerault.
Joli (Gisèle), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Jonquet (Marcelle), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Joyeux (Suzanne), commis administratif auxiliaire, manufacture d'armes de Châtellerault.
Larcher (Jacqueline), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Leau (Paulette), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Louis-François (Micheline), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Châtellerault.
Perrault (Liliane), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Châtellerault.
Russeil (Jeanne), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Châtellerault.
Saulereau (Marcelle), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Châtellerault.
Vergnolles (Henri), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Châtellerault.
Chassignon (Grégoire), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Frappa (Emile), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Giraudier (Joseph), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Guillet (Auguste), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Levy (Paul), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Portherat (François), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Rigaud (Jeanne), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Saint-Etienne.
Bordas (Robert), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Tulle.
Lacroix (Charles), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Tulle.
Mannemer (Henri), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Tulle.
Musset (Jeanne), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Tulle.
Pinnont (Rosa), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Tulle.
Roche (Jean), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Tulle.
Barthelme (Madeleine), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Levallois.
Cousin (Gilberte), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Levallois.
Ferrand (Violette), auxiliaire de bureau, manufacture d'armes de Levallois.
Moaligou (Arsène), employé de bureau contractuel, manufacture d'armes de Levallois.
Moreau (Léonie), employée de bureau contractuelle, manufacture d'armes de Levallois.
Clary (Micheline), employée de bureau contractuelle, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Leclerc (Suzanne), employée de bureau contractuelle, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Mazeleix (Raymonde), employée de bureau contractuelle, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Passot (Suzanne), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Vallon (Lucienne), employée de bureau contractuelle, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Vissac (Raymond), employé de bureau contractuel, atelier de chargement de Clermont Ferrand.
Coquard (Etienne), employé de bureau contractuel, atelier de chargement de Moulins.
Deladreux (Louis), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Moulins.
Prost (Yvette), employée de bureau contractuelle, atelier de chargement de Moulins.
Sudron (Lucienne), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Salbris.
Vasseur (Simone), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Salbris.
Dadu (Roger), employé de bureau contractuel, école pyrotechnique de Bourges.
Frelat (Roland), employé de bureau contractuel, école pyrotechnique de Bourges.
Laporte (Philomène), aide-commis d'administration titulaire, école pyrotechnique de Bourges.
Lardy (Maurice), employé de bureau contractuel, école pyrotechnique de Bourges.
Monoury (Jacqueline), auxiliaire de bureau, école pyrotechnique de Bourges.
Sadet (Pierre), employé de bureau contractuel, école pyrotechnique de Bourges.
Salmon (Lucette), employée de bureau contractuelle, école pyrotechnique de Bourges.
Suquet (Jeanne), agent du cadre complémentaire, école pyrotechnique de Bourges.
Thibault (Marie-Claire), employée de bureau contractuelle, école pyrotechnique de Bourges.

La titularisation des personnels figurant sur le présent arrêté, et qui proviennent d'un cadre d'auxiliaires, reste subordonnée au résultat des examens médicaux prévus par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 26 novembre 1951, Mme Gouvenel, née Mallard (Jacqueline), commis administratif à la direction de travaux du génie de Nancy, est, sur sa demande, placée en disponibilité, pour convenances personnelles, à compter du 2 décembre 1951, pour une période de trois mois non renouvelable.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Liste des bureaux de douane ouverts à l'importation d'un contingent de figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

Le ministre du budget,

Vu l'avis conforme du ministre de l'agriculture;
Vu le code des douanes, et notamment l'article 24,

Arrête:

Art. 1er. — Les figues sèches reprises à la position 73 du tarif des douanes et importées dans la limite du contingent ouvert par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 9 décembre 1951, ne peuvent être dédouanées que dans les bureaux de douane de Modane et de Vintimille.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Emission d'un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la convention du 8 décembre 1951 entre le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et la caisse nationale de crédit agricole,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de faciliter loctroi des prêts individuels à long terme visés à l'article 74 du texte annexé au décret du 29 avril 1940 et des prêts individuels à long terme institués par les sections I et II de la loi du 15 mai 1941 relative au logement des travailleurs agricoles et à l'amélioration du logement rural, la caisse nationale de crédit agricole est autorisée à émettre un emprunt représenté par des titres de 10.000, 100.000 ou 1.000.000 de francs et d'une durée de vingt ans.

Art. 2. — Les titres porteront jouissance du 15 décembre 1951. Le 15 décembre de chacune des années 1951 à 1971 incluse, les titres donneront droit au payement d'une annuité dont le montant sera égal à 9 p. 100 de leur valeur nominale.

Les titres seront intégralement amortis le 15 décembre 1971, par versement d'une somme égale à 14 p. 100 de leur valeur nominale.

Toutefois, les porteurs pourront, à leur gré, obtenir l'amortissement intégral des titres soit le 15 décembre 1961, contre versement d'une somme égale à 55 p. 100 de la valeur nominale desdits titres, soit le 15 décembre 1966 contre versement d'une somme égale à 35 p. 100 de cette valeur, à condition que la demande en ait été faite et que les titres aient été déposés quatre mois à l'avance dans l'une des caisses désignées par la caise nationale de crédit agricole.

Art. 3. — Les sommes versées aux porteurs des titres ne seront pas soumises aux impôts et taxes frappant les valeurs mobilières.

Art. 4. — L'émission sera ouverte le 10 décembre 1951. Elle pourra être close sans préavis.

Art. 5. — Les titres seront délivrés sous la forme au porteur ou à ordre. Ils pourront à tout moment faire l'objet d'un barrement général ou spécial.

Art. 6. — Le prix d'émission est fixé au pair; il sera acquitté en un seul versement, en espèces, au moment de la souscription.

Art. 7. — Les souscriptions seront reçues aux caisses désignées ci-après:

Caisse nationale de crédit agricole;

Caisses régionales de crédit agricole mutuel et caisses locales de crédit agricole mutuel qui leur sont affiliées;

Comptables directs du Trésor de la métropole qui assureront également le service des titres.

Les souscriptions pourront également être recueillies par les succursales et bureaux de la Banque de France.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 15 décembre 1951, M. Gousailles (Claude), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er août 1949.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 5 décembre 1951:

M. Nicoud (Roger), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, cesse d'être détaché, à compter du 1er octobre 1950, auprès du ministère du travail et de la sécurité sociale et est réintégré, pour ordre, dans l'emploi qu'il occupait à la caisse des dépôts et consignations.

M. Nicoud est placé en service détaché pour une période d'une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions auprès du gouvernement tunisien.

Par arrêté du 5 décembre 1951, Mlle Laporte (Gisèle-Suzanne), adjoint administratif de 3e classe, 2e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, est placée en service détaché auprès de la cour des comptes, en qualité de secrétaire d'administration stagiaire, pour la durée de son stage, à compter du 1er août 1951.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Léandri (Dominique-Joseph), adjoint administratif de 1re classe, 2e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, est placé en service détaché auprès du ministère des finances et des affaires économiques, en qualité de secrétaire d'administration stagiaire, pour la durée de son stage, à compter du 1er août 1951.

Services extérieurs du Trésor.

Par un arrêté du 5 décembre 1951, M. Roux (Marcel-Yvon), trésorier-payeur général, est placé en service détaché auprès du ministre de l'industrie et de l'énergie pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de la comptabilité, agent comptable de la caisse nationale de l'énergie.

Par un arrêté du 5 décembre 1951, M. Streib (Lucien), chef de service du Trésor de 2e classe (1er échelon) à la recette perception municipale du Havre, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre d'exercer ses fonctions auprès de l'agence comptable du centre national de la cinématographie.

Cet arrêté a effet du jour où l'intéressé sera mis à la disposition du ministre de l'industrie et de l'énergie.

Convention du 8 décembre 1951 entre le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et la caisse nationale de crédit agricole relative à l'émission d'un emprunt.

Entre le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

La caisse nationale de crédit agricole, représentée par M. André Cramois, directeur général, autorisé à cet effet par une délibération du conseil d'administration de ladite caisse en date du 16 novembre 1951,

D'autre part,

Vu l'article 142 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, modifié par l'article 11 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 (prêts et garanties),

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — En vue de faciliter l'octroi des prêts individuels à long terme visé au chapitre III, section III, A, du texte annexé au décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles et des prêts individuels à long terme institués par les section I et II de la loi du 15 mai 1941 relative au logement des travailleurs agricoles et à l'amélioration du logement rural, la caisse nationale de crédit agricole pourra émettre au pair des titres amortissables en dix, quinze ou vingt ans

Les caractéristiques de ces titres ainsi que la date d'ouverture de l'émission seront fixées par arrêté du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Les souscriptions seront libérées en espèces.

Art. 3. — Sur le plan départemental, les souscriptions seront centralisées par la caisse régionale de crédit agricole mutuel, qui en versera le montant à la caisse nationale de crédit agricole.

La caisse nationale de crédit agricole déposera le produit des souscriptions à un compte courant spécial qui lui sera ouvert par le Trésor.

Le Trésor versera à la caisse nationale de crédit agricole la contre-valeur des frais d'émission exposés par elle en ce qui concerne le prix de revient des coupures, les commissions de placement et de centralisation, les frais de transport et d'assurance des titres.

Le montant et les bases de calcul de ces frais devront avoir été préalablement agréé par le ministre des finances et des affaires économiques. La caisse nationale de crédit agricole produira périodiquement un relevé qui sera visé par le contrôleur d'Etat et auquel sera jointe la copie certifiée des pièces justificatives.

Art. 4. — La caisse nationale de crédit agricole ne pourra retirer du compte courant spécial ouvert en vertu de l'article 3 ci-dessus que les sommes destinées:

1° Au payement des sommes dues pour l'amortissement des titres;

2° Dans les limites fixées par décision conjointe du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et du ministre de l'agriculture, à la réalisation des opérations de prêts visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 5. — Les avances consenties à la caisse nationale de crédit agricole en vertu de l'article 4 (2°) seront mises à la disposition de ladite caisse et remboursées par elle dans les conditions fixées par l'article 2 du décret n° 51-296 du 28 février 1951.

Art. 6. — Les remboursements en capital et intérêts, effectués par la caisse nationale de crédit agricole sur les avances qui lui seront consenties, seront versés au compte courant spécial.

L'Etat versera à ce compte les sommes nécessaires à la caisse nationale de crédit agricole pour assurer l'amortissement desdits titres, à concurrence de la différence entre les intérêts acquittés par cet établissement public en vertu du premier alinéa du présent article et le montant des amortissements versés en excédent de la valeur nominale des titres.

Art. 7. — Le compte courant spécial ouvert en vertu de l'article 4 sera divisé en trois sections:

La première section (produit de l'émission) sera créditée du montant des sommes déposées par la caisse nationale de crédit agricole et débitée des sommes retirées par elle en vue de l'amortissement des titres, ces sommes étant calculées d'après la valeur nominale des titres.

La deuxième section (sommes investies en prêts) sera débitée des prélèvements effectués par la caisse nationale de crédit agricole en vue de la réalisation des prêts et créditée des sommes reversées par elle à titre de remboursement de ces prélèvements.

La troisième section (charges financières) sera débitée des sommes versées pour l'amortissement des titres en sus du montant nominal de ces derniers. Elle sera créditée des sommes versées par la caisse nationale de crédit agricole à titre d'intérêt sur les avances qui lui auront été accordées et par l'Etat en vertu de l'alinéa 2 de l'article 6 ci-dessus.

Art. 8. — Au cas où les disponibilités du compte courant spécial seraient insuffisantes pour assurer l'amortissement des titres, l'Etat verserait à ce compte, dans la mesure où la caisse nationale de crédit agricole ne pourrait l'effectuer à l'aide de ses propres disponibilités, les sommes nécessaires à cet amortissement.

Les versements de l'Etat constitueraient des avances portant intérêt à son profit au même taux que les prélèvements visés au paragraphe 2 de l'article 4 restant à rembourser.

L'amortissement de ces avances, en capital et intérêts, sera assuré au moyen de prélèvements opérés par l'Etat, sur le compte courant spécial, au fur et à mesure que des disponibilités y apparaîtront.

Fait à Paris, le 8 décembre 1951, en double exemplaire.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole,
A. CRAMOIS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 5 décembre 1951 autorisant l'Institut de France à faire une donation à l'Association diocésaine de Beauvais.

Par décret en date du 5 décembre 1951, le président de l'Institut de France est autorisé, au nom dudit institut, à faire donation à l'Association diocésaine de Beauvais d'un terrain situé à Vineuil-Saint-Firmin, d'environ 16 ares 51 centiares, et d'indemnités de dommages de guerre afférents à la chapelle existant sur ce terrain, et ce, aux clauses et conditions de l'acte notarié en date du 5 mars 1951.

Décret du 5 décembre 1951 rayant l'ormeau séculaire de Vic-d'Oust (Ariège) de la liste des sites et monuments naturels classés.

Par décret en date du 5 décembre 1951, l'ormeau séculaire situé à proximité de l'église de Vic-d'Oust (Ariège) est rayé de la liste des monuments naturels classés.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,

Vu le décret n° 51-1066 du 1er septembre 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux beaux-arts;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 13 juillet 1951 portant acceptation par le ministre de l'éducation nationale d'un legs fait au Conservatoire national d'art dramatique,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Paul Abram, directeur du Conservatoire national d'art dramatique, à l'effet de signer au nom du ministre de l'éducation nationale l'acte d'acceptation d'un legs fait par Mme Simone Morel, dite Simone Frevalles, à une élève de son établissement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 novembre 1951.

ANDRÉ CORNU.

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté en date du 30 novembre 1951, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 9.659.215 F, montant des nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Par arrêté en date du 1er décembre 1951, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 11.968.078 F, montant des nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Schaeffer (Georges), professeur à la faculté des sciences de Paris, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, en qualité de directeur de recherches, du 1er octobre au 31 décembre 1951.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Laine (Paul), professeur à la faculté des sciences de Lille, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, en qualité de directeur de recherches, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Legrand (Charles), assistant des facultés des sciences des universités des départements, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Bensaoula El Habib, instituteur hors classe, du département d'Oran, est maintenu pour une période allant du 5 septembre 1943 au 30 septembre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Education physique et sports.

Par arrêté du 5 décembre 1951, Mme Miniconi, née Guérin, professeur d'éducation physique et sportive (3e échelon) au collège de la Mure, est placée, pour une période de cinq ans, pour compter du 1er octobre 1950, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée français de Tanger.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 15 novembre 1951 portant admission à la retraite d'un inspecteur général des ponts et chaussées.

Par décret en date du 15 novembre 1951, M. Bufquin (Léonce), inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté en application de l'article 4 du décret n° 51-590 du 23 mai 1951 (code des pensions).

Soixante-sept ans d'âge, quarante-sept ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 15 novembre 1951.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 5 décembre 1951 relatif à la revision des concessions des voies ferrées des Landes et à l'exploitation en régie des services automobiles de remplacement de trains de ce réseau.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 22 juillet 1892 déclarant d'utilité publique l'établissement, dans le département des Landes, des chemins de fer d'intérêt local de Pissos à Parentis, par Ychoux, de Sabres à Mimizan, par Labouheyre et Pontenx, de Morcenx à Mézos, par Sindères à Onesse, avec embranchement de Sindères à Uza, par Lesperon et Lévignacq, de Tarles à Castets, avec prolongement de Castets à Linxe, de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons;

Vu le décret du 20 juillet 1886 autorisant la substitution de la Société des chemins de fer des Landes aux concessionnaires primitifs de ces lignes;

Vu la loi du 12 juillet 1901 déclarant d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Soustons à Léon;

Vu le décret du 7 avril 1902 autorisant la substitution de la Société anonyme du chemin de fer de Soustons à Léon au concessionnaire primitif dudit chemin de fer;

Vu les lois des 30 juillet 1901, 19 juillet 1904, 31 décembre 1906 et 4 janvier 1909 déclarant d'utilité publique l'établissement des chemins de fer de Parentis-en-Born à Biscarosse, de Mézos à Saint-Julien-en-Born, d'Uza à Lit-et-Mixe, de Mimizan-Bourg à Mimizan-les-Fains avec embranchement sur Biscarosse-Plage, de Labouheyre à Bias, de Dax à Azur et de Labenne à Seignosse;

Vu les décrets des 29 janvier 1908 et 24 août 1910 autorisant la substitution de la Société des chemins de fer du Born et du Marensin aux concessionnaires primitifs desdites lignes;

Vu la loi du 25 septembre 1918 approuvant la cession de la Société des voies ferrées des Landes, antérieurement dénommée Société des chemins de fer du Born et du Marensin, des lignes concédées à la Société des chemins de fer des Landes et à la Société du chemin de fer de Soustons à Léon, et l'octroi de la garantie d'intérêts de la Compagnie du Midi à la première de ces sociétés;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des transports en date du 20 mars 1940 approuvant l'avenant définitif passé le 31 mars 1939 entre le préfet des Landes, au nom du département, et la Société des voies ferrées des Landes en vue de la réorganisation de l'exploitation du réseau concédé à cette société;

Vu les délibérations du conseil général des Landes en date du 29 septembre 1949 et de la commission départementale des 10 mars 1950, 18 février 1951, 17 avril 1951;

Vu les rapports du service du contrôle des 8 février et 3 avril 1950 et 24 mai 1951;

Vu les lettres du préfet des Landes des 13 février et 13 avril 1950, 30 mai 1951;

Vu l'avenant aux conventions de concessions des voies ferrées des Landes passé le 17 octobre 1949 entre le préfet des Landes et la société concessionnaire de ces voies ferrées;

Vu les avis du service de l'inspection générale des voies ferrées secondaires et des transports urbains des 26 septembre 1950 et 30 avril 1951;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur du 24 juillet 1951;

Vu le décret du 9 juillet 1951 autorisant la constitution de la régie départementale de transports des Landes pour l'exploitation directe des services automobiles de remplacement de trains de l'ancien réseau des tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn;

Vu la loi du 31 juillet 1913 sur les voies ferrées d'intérêt local modifiée par celle du 22 avril 1916 et par le décret-loi du 23 octobre 1935;

Vu le règlement d'administration publique du 26 juin 1915 modifié par les décrets des 21 septembre 1922, 11 janvier 1945 et 13 mai 1947;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art 1er. — Est approuvé l'avenant aux conventions de concession des voies ferrées des Landes, passé le 17 octobre 1949 entre le préfet des Landes au nom du département et la Société anonyme des voies ferrées des Landes, en vue:

1° De l'abandon, par cette société, de l'exploitation du service des voyageurs, bagages et petits colis sur l'ensemble des lignes qui lui avaient été concédées, à l'exception de la ligne Labouheyre-Mimizan;

2° De la prolongation, jusqu'au 31 décembre 1982, pour les marchandises seulement, des concessions accordées à la Société des voies ferrées des Landes par les conventions énumérées dans l'avenant du 31 mars 1939.

Art. 2. — Le département des Landes est autorisé à exploiter en régie directe les services automobiles que la Société des voies ferrées des Landes abandonne par l'avenant visé à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Cette exploitation fera l'objet dans les écritures de la régie départementale des transports des Landes de comptes distincts pour l'établissement desquels les frais de direction et d'administration centrale ainsi que les frais généraux non susceptibles de spécialisation seront répartis entre les réseaux au prorata du nombre de kilomètres parcourus sur chacun d'eux.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Décret du 5 décembre 1951 relatif au déclassement de deux tronçons de ligne de chemin de fer d'intérêt local de Caen à Riva-Bella.

Par décret en date du 5 décembre 1951, sont déclassés, dans le département du Calvados, les tronçons de ligne de tramways ci-après:

1° Tronçon entre la gare de la Société nationale des chemins de fer français à Caen et le quai de Courtonne;

2° Tronçon entre le quai de Courtonne à Caen et la gare de Riva-Bella.

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement du réseau d'intérêt local de la Salanque.

Par décret en date du 5 décembre 1951:

Sont déclassées les sections ci-après de la ligne d'intérêt local de Perpignan au Barcarès avec embranchement sur Baixas par Rivesaltes:

Section Bompas—Pia—Saint-Laurent-de-la-Salanque;
Section Pia—Rivesaltes—Baixas;
Raccordement de la gare de Rivesaltes.

Est approuvé l'avenant à la convention de concession du 1er octobre 1908, intervenu le 7 août 1951 entre le préfet des Pyrénées-Orientales, au nom du département, et la Société des chemins de fer des Pyrénées-Orientales en vue de fixer les modalités du déclassement des sections des voies susvisées.

Ledit avenant restera annexé au présent décret.

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de la ligne d'intérêt local de Grenoble à Vizille par Uriage.

Par décret en date du 5 décembre 1951, est déclassée la ligne d'intérêt local de Grenoble à Vizille par Uriage.

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de la ligne de tramways Toulon—Cap-Brun—Magaud.

Par décret en date du 5 décembre 1951 est déclassée la ligne de tramways Toulon (gare S. N. C. F.)—Cap-Brun—Magaud du réseau municipal de tramways de Toulon.

Décret du 5 décembre 1951 portant déclassement de certaines lignes du réseau des tramways suburbains de Bordeaux (lignes 1, 6, 7, 8 et 13).

Par décret en date du 5 décembre 1951, sont déclassées les lignes suivantes du réseau des tramways suburbains de Bordeaux:

Ligne n° 1 de Bordeaux à Bègles;
Ligne n° 6 de Bordeaux à Mérignac et au Grand-Louis;
Ligne n° 7 de Bordeaux à Caudéran;
Ligne n° 8 de Bordeaux à Saint-Médard-en-Jalles;
Ligne n° 13 de Mérignac à Beaudésert.

Décret du 5 décembre 1951 portant classement dans la voirie nationale du chemin vicinal ordinaire constituant une déviation de la route nationale n° 157 sur le territoire de la commune d'Ardenay (Sarthe) et déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de cette commune de la section délaissée de ladite route.

Par décret en date du 5 décembre 1951:

Est classé dans la voirie nationale le chemin vicinal ordinaire constituant une déviation de la route nationale n° 157, entre les points kilométriques 31,121 et 32,250 de ladite route, sur le territoire de la commune d'Ardenay (Sarthe), et représenté en teinte rose sur le plan annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie vicinale de la commune d'Ardenay la section de la route nationale n° 157 comprise entre les mêmes points kilométriques et représentée en teinte jaune sur le plan annexé au présent décret.

Décret du 5 décembre 1951 portant reclassement dans la voirie nationale (route nationale n° 619) de la section du chemin vicinal ordinaire n° 9 dit « chemin de la Trille », sur le territoire de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet, déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de cette commune de la section délaissée de ladite route nationale.

Par décret en date du 5 décembre 1951:

Est reclassée dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 619, la section du chemin vicinal ordinaire n° 9 dit « de la Trille », longue de 343 mètres, comprise entre la route nationale n° 117 et le point kilométrique 0,350 de la route nationale n°619, et teintée en jaune sur le plan, qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie vicinale de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet la section de la route nationale n° 619 comprise entre les points kilométriques 0,000 et 0,350, sur le territoire de ladite commune, et teintée en rose sur le même plan.

Décret portant nomination et titularisation d'ingénieurs de la météorologie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1951: page 11805, 2e colonne, au lieu de: « Par décret en date du 26 novembre 1951, MM. Pittavino (Marcel) et Gosset (Bernard), anciens élèves de l'école polytechnique, classés dans les services de la météorologie nationale, sont nommés ingénieurs élèves de la météorologie, à compter du 1er octobre 1949 », lire: « Par décret en date du 26 novembre 1951, les ingénieurs élèves de la météorologie dont les noms suivent sont nommés à l'emploi d'ingénieur ordinaire de la météorologie de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1951: MM. Pittavino (Marcel), Gosset (Bernard) ».

Institut géographique national.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Delhomme (F.-M.-E.), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe à l'institut géographique national, est mis à la disposition du ministère de l'industrie et de l'énergie en vue d'assurer des fonctions de son grade auprès des services techniques de cette administration.

Ce fonctionnaire est mis en service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Rebiere (Gustave), adjoint technique principal des ponts et chaussées de classe exceptionnelle, en service détaché auprès de la préfecture de la Seine, est maintenu dans la même situation, à titre de régularisation, pour la période du 1er août 1946 au 30 septembre 1950, durant laquelle il a occupé un emploi d'ingénieur départemental.

Par arrêté du 5 décembre 1951, les agents dont les noms suivent, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sont maintenus dans la même situation pour cinq ans dans les conditions suivantes:

M. Chaffangeon (Alphonse), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 6e échelon, à compter du 1er décembre 1951, en vue d'occuper un emploi d'ingénieur de 1re classe, 4e échelon, au service interdépartemental de Bourg-en-Bresse;

M. Joly (André), adjoint technique des ponts et chaussées de 2e échelon, à compter du 1er juillet 1951, en vue d'occuper un emploi d'ingénieur de 1re classe, 2e échelon, au service départemental de la Manche.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Nomination d'un courtier maritime.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Ferrière (Yves-Stanislas-Marie-Henri) a été nommé courtier interprète et conducteur de navires à Bordeaux, en remplacement de M. Ferrière (Stanislas-Paul-Marie-Joseph-Henri), démissionnaire.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 décembre 1951 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 6 décembre 1951, M. Jouillat, conseiller à la cour d'appel de Tananarive, est nommé, sur sa demande, à grade égal, substitut du procureur général près la cour d'appel de Tananarive, poste vacant.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 26 novembre 1951, M. Lallement (Jacques), administrateur adjoint de la France d'outre-mer en service au département, est placé dans la position de mission en Afrique occidentale française à compter du 24 octobre 1951 et jusqu'au 2 novembre 1951, afin d'accompagner le directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1951, M. Legendre (Robert), ingénieur principal de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé dans la position de détachement pour une période de deux ans, à compter du 1er août 1951, en vue de servir à l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques.

La retenue à laquelle est astreint M. Legendre au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 décembre 1951:

Les ingénieurs des services de l'agriculture outre-mer dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement complémentaire du 1er juillet 1951:

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

M. Marillonnet (Louis), ingénieur de 2e classe.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Ruyssen (Bernard), ingénieur de 3e classe.

Les ingénieurs des services de l'agriculture outre-mer dont les noms suivent sont promus pour compter du 1er juillet 1951:

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

M. Marillonnet (Louis). Rappel pour services militaires: néant.

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Ruyssen (Bernard). Rappel pour services militaires conservés: 6 mois.

Cabinet du haut commissaire de la République à Madagascar.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1951, M. Humbertclaude (André), capitaine, en service hors cadres au cabinet militaire du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission à Beira (Mozambique) du 2 au 5 octobre 1951 inclus.

Gouverneurs.

Par arrêté en date du 26 novembre 1951, M. Sriex (Paul), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, gouverneur de la Guinée française, est placé dans la position de mission en France, du 12 mai 1951 au 5 juin 1951, afin de régler diverses questions administratives relatives au territoire de la Guinée.

Travaux publics.

Par arrêté en date du 4 décembre 1951:

L'arrêté du 19 septembre 1951 est rapporté en ce qui concerne MM. Boucherat (Pierre), Moillo (Alain), Serval (Julien), Venturini (Jean).

M. Gallot (Jean), admissible à la session 1951 du concours direct d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer, ayant souscrit, en application des dispositions du décret n° 49-725 du 30 mai 1949, l'engagement colonial prévu au décret du 16 octobre 1948, est admis au bénéfice de l'allocation spéciale créée en faveur de certains élèves des grandes écoles pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des T. P. C., est affecté à l'Afrique occidentale française

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1411 du 5 décembre 1951 modifiant et complétant le décret n° 50-1448 du 22 novembre 1950 relatif au régime de sécurité sociale des agents tributaires du régime de retraites institué par la loi du 22 juillet 1922 ou des règlements de retraites maintenus en application de cette loi.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre du budget,

Vu la loi du 22 juillet 1922 sur les retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways et les textes subséquents qui l'ont modifiée;

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et notamment l'article 17;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée, et notamment les articles 61 et 62;

Vu l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret n° 50-1448 du 22 novembre 1950 relatif au régime de sécurité sociale des agents tributaires du régime de retraites institué par la loi du 22 juillet 1922 ou des règlements de retraites maintenus en application de cette loi,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret n° 50-1448 du 22 novembre 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 6. — § 1er. — Les agents retraités bénéficiaires d'une pension fondée sur la durée des services à la charge de la caisse autonome mutuelle ou d'une caisse de retraite maintenue, et les veuves d'agents titulaires d'une pension de réversion bénéficient, quel que soit leur âge, ainsi que leurs ayants droit, des prestations en nature de l'assurance maladie.

« § 2. — (Sans changement.)

« § 3. — Les agents retraités et les veuves visés aux paragraphes 1 et 2 du présent article supportent une cotisation, assise sur le montant de leur pension dans la limite du plafond fixé par la législation de la sécurité sociale, égale à celle imposée aux retraités de l'Etat. Une cotisation d'un égal montant est supportée par le dernier employeur des intéressés. Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget fixera les modalités de versement des cotisations.

« Le service des prestations est suspendu lorsque les intéressés n'ont pas acquitté leurs cotisations à deux échéances consécutives.

« §§ 4 et 5. — (Sans changement.) »

Art. 2. — Le décret n° 50-1448 du 22 novembre 1950 susvisé est complété par un article 11 *bis* ainsi conçu:

« *Art.* 11 bis. — Sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-dessus, les agents en activité qui étaient soumis, antérieurement au 1er décembre 1950, à une organisation spéciale de sécurité sociale pour le service des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité, décès, invalidité (soins), sont pris en charge par l'organisation générale de la sécurité sociale, pour le service desdites prestations, à compter du 1er décembre 1950, quelle que soit la date de la première constatation médicale de la maladie, ou de la grossesse ou la date de l'accident.

« Les agents retraités et les veuves d'agents titulaires d'une pension de réversion qui étaient soumis, antérieurement au 1er décembre 1950, à une organisation spéciale de sécurité sociale, pour le service des prestations en nature de l'assurance maladie ou de l'assurance invalidité, sont pris en charge par l'organisation générale de la sécurité sociale, pour le service desdites prestations, à compter du 1er décembre 1950 ou à compter de la date à laquelle le présent décret leur est devenu applicable, quelle que soit la date de la première constatation médicale de la maladie ou la date de l'accident ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 1er du présent décret prendront effet à compter du premier jour du trimestre civil suivant sa publication.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 1er juin 1945 portant codification des textes concernant les comités départementaux du service social de la main-d'œuvre étrangère;

Vu l'arrêté du 30 juin 1947 modifiant l'article 3 du titre II de l'annexe à l'arrêté du 1er juin 1945 et habilitant le directeur départemental de la population à assister aux réunions de la commission de direction des comités départementaux de service social de la main-d'œuvre étrangère;

Vu l'arrêté du 27 août 1948 portant création du comité national de la main-d'œuvre;

Vu l'arrêté du 4 septembre 1948 portant création du comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 6 du titre VI de l'annexe à l'arrêté du 1er juin 1945, modifié par l'arrêté du 4 septembre 1948, portant création du comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère, est complété comme suit:

« *d*) Des personnes particulièrement compétentes en matière de migration pourront être invitées à assister aux réunions. »

Art. 2. — Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 novembre 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 décembre 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuel chirurgical de Saint-Pol-de-Léon, Roscoff et île de Batz, n° 29-213 (siège: 11, rue des Minimes), Saint-Pol-de-Léon.

DÉPARTEMENT DU GARD

Caisse dentaire mutualiste du Gard, n° 30-640, à Nîmes (siège social: 1, rue du Cardinal-de-Cabrières).

Approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 décembre 1951, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste d'assurance en cas de maladie, longue maladie, invalidité, créée par l'union des sociétés mutualistes dite: Union nationale des sociétés mutualistes des professions libérales et indépendantes, n° 69-605, à Lyon.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 5 décembre 1951 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'un terrain sis à Vitry-le-François (Marne).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux, ou détenue en jouissance à un titre quelconque par l'Etat,

Vu le procès-verbal de remise à l'administration des domaines en date du 1er mars 1949;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 26 mai 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Est affecté au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue de la création d'un quartier de compensation à Vitry-le-François, un terrain de 68 ares 15 centiares figuré au cadastre sous la désignation suivante:

Section B lieudit le Mont-Vierge, n° 689 p;

Section B le désert lieudit Rome, nos 928 p, 929 p, 930, 931 p, 932 p, 933 p, 936 p, 937 p, 1191/928 à 934.

Art. 2. — Une indemnité de 2.500.000 F sera versée au budget du ministère de la défense nationale par le budget du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (Compte spécial 15.51. — Titre II. — Chap. 21: Acquisition ou expropriation de terrains, loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941: Opérations de remembrement et aménagement des quartiers sinistrés).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, en date du 20 novembre 1951, il est accordé à M. Vetter (René), ex-agent contractuel de 3e catégorie des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Bas-Rhin, suspendu de ses fonctions depuis le 10 mai 1950 et licencié par mesure disciplinaire, à compter du 1er octobre 1950, remise gracieuse d'une somme de 180.000 F sur la dette de 360.116 F qu'il a contractée envers l'Etat en rompant l'engagement qu'il avait souscrit le 18 octobre 1949, lors de son entrée au centre de perfectionnement de Paris, de rester pendant cinq ans au service du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à compter du jour de sa sortie du centre, les dispositions des paragraphes II et III de cet engagement prévoyant, l'intéressé ayant cessé ses fonctions en cours de session, le versement d'un dédit comprenant:

Le versement d'une somme de 180.000 F représentant forfaitairement les frais d'études, calculées en tenant compte d'un abattement proportionnel au nombre de mois restant à accomplir au centre pour atteindre la fin de la session à compter du 19 avril 1950, date de son départ du centre (fin de la session: 18 juillet 1950);

Le remboursement du montant des traitements et indemnités perçus par lui pendant son séjour au centre de perfectionnement, à l'exception des prestations familiales, soit 180.116 F.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 5 décembre 1951 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne).

Par décret en date du 5 décembre 1951, est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne).

La dotation du nouvel établissement consistera en:

1° Revenu de rentes sur l'Etat;
2° Fraction du produit des concessions dans le cimetière;
3° Fraction du produit de la taxe sur les spectacles;
4° Subventions de la commune.

Décret du 5 décembre 1951 portant acceptation d'un legs par le bureau de bienfaisance de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Par décret en date du 5 décembre 1951, le bureau de bienfaisance de Perpignan (Pyrénées-Orientales) est autorisé à accepter à titre définitif le legs à lui consenti par Mme Anne Bolo, veuve Bailis.

Décret du 5 décembre 1951 autorisant le bureau de bienfaisance de Séguret (Vaucluse) à accepter un legs.

Par décret en date du 5 décembre 1951, le bureau de bienfaisance de Séguret (Vaucluse) est autorisé à accepter à titre définitif, au lieu et place de l'hospice supprimé, le legs universel fait à ce dernier établissement par M. David (André-Félix).

Décret du 5 décembre 1951 portant déchéance de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 98 (1°) 99, 100, 121, 122 et 123 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat en date du 31 juillet 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Le nommé Kliaguine (Alexandre), né le 24 août 1881 à Orel (Russie), naturalisé Français par décret du 19 octobre 1933, est déchu de la nationalité française.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret portant déchéance de la nationalité française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1948: page 5888, 1re colonne, au lieu de: « Sokoloff (Athanase), né le 10 juin 1924 à Plodw (Bulgarie) », lire: « Makachiloff (Athanase), né le 11 juin 1924 à Plovdiv (Bulgarie), etc. ».

Administration centrale.

Par arrêté du 5 décembre 1951, M. Quesnel (Alexandre), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est, sur sa demande, placé en position de détachement en qualité de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Bron-Vinatier (Rhône) pour une durée indéterminée et un maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951.

Directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 27 novembre 1951, Mme Langue (Hortence), commis principal de classe exceptionnelle, 1er échelon, à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Pas-de-Calais, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté en date du 22 novembre 1951, Mme Escande (Marthe), commis principal hors classe à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale des Pyrénées-Orientales, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté en date du 27 novembre 1951, Mlle Prevost (Edith), commis de 1re classe à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale d'Indre-et-Loire, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1952.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administrateurs.

Par arrêté du 5 décembre 1951, sont promus à la classe supérieure et titularisés dans le grade correspondant les administrateurs des postes, télégraphes et téléphones figurant ci-après:

Administrateurs de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones, nommés à l'emploi d'administrateur de classe exceptionnelle.

MM. Laffage (M.), Tournier (R.), Yerle (R.) (maintenu en sa nouvelle qualité dans sa position actuelle de détachement auprès du secrétariat d'Etat à la guerre, section centrale de la poste aux armees), Laurique (J.), Faure (F.), à compter du 1er janvier 1951.

M. Biansan (J.-M.), à compter du 11 février 1951.

Mlle Chesnais (M.), à compter du 6 mars 1951.

M. Le Bomin (P.), à compter du 11 avril 1951.

M. Gey (L.), à compter du 16 septembre 1951.

Administrateurs de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, nommés à l'emploi d'administrateur de 1re classe.

MM. Gregoire (R.) (maintenu en sa nouvelle qualité dans sa position actuelle de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour le service des postes, télégraphes et téléphones du Maroc), Fallot (R.), Mlle Watson (E.), à compter du 1er janvier 1951.

M. Bois (R.), à compter du 11 février 1951.

M. Pierrard (H.), à compter du 6 mars 1951.

M. Guerin (J.), à compter du 11 avril 1951.

M. Marguin (P.), à compter du 16 septembre 1951.

Liste d'admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des télécommunications.

Ont été admis à l'école nationale supérieure des télécommunications, en qualité d'élève titulaire, à la suite des concours ouverts en 1951 pour l'accès en première année et en année préparatoire, les candidats dont les noms suivent:

1° *En première année.*

MM. Bimont (Jean), Ducamus (Jean), Gratreau (Pierre), Poelle (Bernard), Radix (Jean-Claude);

2° *En année préparatoire.*

MM. Racquenois (Pierre), Brethes (Alain), Delahais (Maurice), Delahaye (Guy), Etalon (Jean-Marie), Thevenot (Jean) et Viard (François).

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 7 décembre 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Frnaçais:

ABELLO (Giovanna), Ussolo (Italie), 17-04-02. — 23903×33—04.

ACQUISTAPACE (Abraham), Cortenova (Italie), 08-02-91. — 16503×37—69.

ACQUISTAPACE, née BENEDETTI, Cortenova (Italie), 29-09-00. — 16503×37—69.

ADLER (Michel), Saki (Russie), 15-05-98. — 24195×47—75.

AHRON (Paul), Winstorf (Allemagne), 05-06-88. — 702×36—57.

AHRON, née GIMBEL, Cologne (Allemagne), 15-11-95. — 702×36—57.

AMELLA (Calogero), Tunis, 10-05-28. — 1224×50—96.

ANTICO (Marsilio), Passignano Sul Trasimeno (Italie), 02-03-00. — 9268×37—06.

ANTICO, née MAGARA, Passignano Sul Trasimeno (Italie), 07-10-04. — 9268×37—06

ARBONA (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône), 10-07-98. — 16637×17—71.

ARCAS (Jean), Smyrne (Turquie), 02-07-08. — 23065×50—06

ARDELEANO (Stefan), Buzeu (Roumanie), 04-03-99. — 23460×50—78.

ASCIONE (Vincent), Paris, 19-05-07. — 102401×28—30.

ATAMIAN, née CHEMAVONIAN, Diarbekir (Asie Mineure), 20-01-09 — 627×51—75.

ATDJIAN (Haroutyoun), Césarée (Asie Mineure), 17-04-10. — 20492×46—75.

BACCATI (Florindo), San Giovanni Ilarione (Italie), 31-05-03. — 15884×50—31.

BACCATI, née VIOLA, Campiglia Dei Berici (Italie), 26-08-10. — 15884×50—31.

BACHINI (Jean), Lyon (Rhône), 28-11-01. — 730×23—69.

BALMER, née PEUCKERT, Strasbourg (Bas-Rhin), 12-03-92. — 50009×35—78.

BALMER (Ernst), Gundlischwand (Suisse), 19-06-92. — 50009×35—78.

BARBIERI (Jean), Roggiano Voltraviglia (Italie), 15-12-94. — 16234×50—88.

BERBERIAN, née ARSENIAN, Constantinople (Turquie), 22-03-19. — 33531×38—75.

BERBERIAN (Toros), Seuleuz (Asie Mineure), 14-01-05. — 33531×38—75.

BERGMAN (Moses), Wolanka (Pologne), 16-06-04. — 739×51—75.

BERGMAN, née ZIMERMAN, Dolzka (Pologne), 08-05-09. — 739×51—75.

BERNI (Marius), Bercetto (Italie), 17-01-14. — 2984×46—20.

BIAGIOLI (Joseph), Serra San Quirico (Italie), 06-06-23. — 29755×47—62

BINTEIN (Marcel), Wylschaete (Belgique), 17-12-00. — 12409×51—59

BINTEIN, née LAKIERE, Waerdamme (Belgique), 26-10-08. — 12409×51—59

BISMUTH, née BELLAICHE, Tunis, 29-09-12. — 16060×51—96.

BISMUTH (Elie), Tunis, 01-09-10. — 16060×51—96.

BOCEDI (Renaldo), Ziano Piacentino (Italie), 19-08-03. — 40597×38—77.

BOCEDI, née COPERCHINI, Caorso (Italie), 05-07-02. — 40597×38—77.

BOJANOWSKI (Mezislaw), Lunen (Allemagne), 13-03-20. — 16235×50—86

BOJANOWSKI, née KROTLA, Guertpurt (Allemagne), 06-01-22. — 16235×50—86.

BONZI, née MUCHA, Kleinpobloth (Pologne), 06-12-19. — 390×51—30.

BONZI (Onesto), San Pietro d'Orzio (Italie), 05-01-11. — 390×51—30.

BOU, née ORTIZ, Sella (Espagne), 30-06-14. — 16886×51—13.

BOU (Salvador), Sella (Espagne), 26-09-07. — 16886×51—13.

BROLL (Antenore), Trento (Italie), 30-09-24. — 16542×50—37.

BUDMAN (Moïse), Soroka (Roumanie), 28-05-94. — 2203×51—33.

BUDMAN, née DRAGANETCHER, Beltz (Roumanie), 18-01-98. — 2203×51—33.

CAMPOY (Juan), La Union (Espagne), 27-11-18. — 16111×50—34.

CARRARIA-MARTINOTTI (Georges), Grenoble (Isère), 12-01-06. — 36856×27—69.

CARRARIA-MARTINOTTI, née BONO, San Giusto (Italie), 24-04-09. — 36856×27—69.

CARVALHO (Antonio), Bucos (Portugal), 20-04-06. — 16373×50—69.
CAVALLOTTI (Mario), Alzano Lombardo (Italie), 07-09-06. — 1394×51—75.
CAVALLOTTI, née FUINI, Alzano Maggiore (Italie), 15-09-09. — 1394×51—75.
CAVUOTO (Alfonso), Corato (Italie), 26-01-15. — 19638×50—21.
CAVUOTO, née VISENTIN, Trieste (Italie), 10-01-19. — 19638×50—21.
CEOLIN (Luigi), Castions di Strada (Italie), 12-01-08. — 16263×50—51.
CEOLIN, née DALLE MULE, Sondrio (Italie), 24-04-18. — 16263×50—51.
CERVERA (Pedro), San Roque (Espagne), 24-12-16. — 11777×51—96.
CHAPUIS, née MAZZALOVO, Vas (Italie), 14-11-22. — 369×51—13.
CHOJNACKI (Alexandre), Wiwzkowice (Pologne), 15-02-89. — 27565×31—57.
CHOJNACKI, née HORNIK, Bottrop (Allemagne), 07-04-95. — 27565×31—57.
CHOJNACKI (Joseph), Bottrop (Allemagne), 16-08-14. — 15631×51—57.
CHVILA (Pavel), Solosnica (Tchécoslovaquie), 22-12-12. — 18919×50—77.
CHVILA, née STANKOVA, Zekevec (Tchécoslovaquie), 22-08-23. — 18919×50—77.
COLL (Candide), Capsannes (Espagne), 26-09-12. — 16261×50—30.
COLL, née LATRE, Ontinena (Espagne), 29-05-25. — 16261×50—30.
COSATTI (Giovanni), San Vito di Fagagna (Italie), 24-06-93. — 616×51—75.
COSATTI, née FABRO, San Vito di Fagagna (Italie), 13-04-99. — 616×51—75.
DA SILVA CARVALHO (Ricardo), Aguas Santas (Portugal), 27-02-93. — 16521×50—02.
DA SILVA CARVALHO, née DOS SANTOS, Aguas Santas (Portugal), 03-08-95. — 16521×50—02.
DAGHLIAN (Ohannes), Slamos (Turquie), 12-03-12. — 23909×40—69.
DAGHLIAN, née KODJIKIAN, Angora (Turquie), 00-00-20. — 23909×40—69.
DE-GABRIELLIS (Ferdinand), Itri (Italie), 22-04-13. — 23895×49—13.
DE-VETTOR (Humbert), Ponte Nelle Alpi (Italie), 15-09-94. — 16515×50—39.
DE-VETTOR, née DE PASQUAL, Ponte Nelle Alpi (Italie), 12-08-97. — 16515×50—69.
DEL-FIOL (Nicolo), Fontanafredda (Italie), 14-03-14. — 16003×50—31.
DEL-FIOL, née BURALI, San Possidonio (Italie), 19-01-18. — 16003×50—31.
DELBO (Charles), Voghera (Italie), 23-05-97. — 108×38—69.
DELBO, née VIETTI, La Morra (Italie), 19-11-03. — 108×38—69.
DELGADO (Antonio), La Carolina (Espagne), 03-11-96. — 21937×39—31.
DELGADO, née GARCES, Guarroman (Espagne), 26-01-00. — 21937×39—31.
DI-CARLO (Loreto), Vallelunga Pratameno (Italie), 06-09-01. — 15813×51—96.
DI-CARLO, née PUXEDDU, Fluminimaggiore (Italie), 12-12-07. — 15813×51—96.
DI-CARLO (Mario), Mateur (Tunisie), 16-05-27. — 15281×51—96.
DI-CERBO, née COLETTA, Cervaro (Italie), 23-08-08. — 297×51—69.
DI-CERBO (Louis), Cervaro (Italie), 10-03-06. — 297×51—69.
DIAS (Antonio), Salvador de Mexomil (Portugal), 26-10-00. — 16262×50—51.
DIAS, née CHIGNOLA, Falcade (Italie), 23-07-08. — 16262×50—51.
DOMINIQUE (Marcel), Montréal (Canada), 08-01-05. — 15181×46—96.
DUTUC, née CAPUZZI, Rovereto (Italie), 08-03-06. — 11136×51—69.
DURAI (Michel), Kralova (Tchécoslovaquie), 25-04-04. — 16302×50—27.
DZUROVCIN (Stefan), Krompachy (Tchécoslovaquie), 06-04-94. — 27688×38—75.
DZUROVCIN, née GULA Krompachy (Tchécoslovaquie), 21-08-98. — 27688×38—75.
ELVIRA (Nicolas), Lorca (Espagne), 30-11-07. — 16592×50—30.
EPIFANOFF (Michel), Petropalovka (Russie), 20-10-96. —23120×50—69.
ERRERA (Benedetto), Linosa (Italie), 11-09-10. — 3799×51—96.
ESPANOL (José), Boliana (Espagne), 24-05-98. — 1893×20—89.
FABBRO (Tarcisio), Oseppo (Italie), 24-08-25. — 16194×50—24.
FABREGA (Jésus), San Gregorio (Espagne), 02-03-12. — 16795×50—66.
FARRUGIA (Hercule), Palerme (Italie), 15-09-13. — 11101×36—96.
FEIEREISEN (Uscher), Bychawa (Pologne), 03-02-88. — 2815×31—75.
FEIEREISEN, née RAPOPORT, Gloubakohi (Russie), 18-06-90. — 2815×31—75.
FONSECA (Manoel), Santiago de Couto (Portugal), 28-05-07. — 16431×50—89.
FRANCOU (Robert), Geest Geromont, Petit Rosie (Belgique), 23-06-25. — 16251×50—78.
FUSARI (Giuseppe), Covo (Italie), 27-04-23. — 16303×50—82.
GASCON (Joseph), Aliaga (Espagne), 22-06-94. — 9463×50—83.
GASPARINI (Gino), Bevilacqua (Italie), 29-07-04. — 16363×31—75.
GASPARINI, née GHIGNONI, Anghiari (Italie), 10-06-09. — 16363×31—75.
GAUTIER (Arthur), Bardonnechia (Italie), 21-12-11. — 277×51—69.
GAZIELLO, née FALCO, Borgo San Dalmazzo (Italie), 13-08-08. — 16573×50—06.
GIACOSA (Giacomo), Roccavignale (Italie), 11-10-95. — 1736×39—13.
GIACOSA, née FRACCHIA, Millesimo (Italie), 08-04-01. — 1736×39—13.
GIL (Marina), Estepona (Espagne), 15-07-32. — 11970×51—31.
GOLDMAN (Abraham), Varsovie (Pologne), 00-00-96. — 225×51—75.
GOLDMAN, née ZELAZO, Podlaski (Pologne), 26-02-06. — 225×51—75.
GRASSI (Valeria), Saciletto (Italie), 21-01-28. — 22097×50—82.
GRUCHOT (François), Giesenberg Sodingen (Allemagne), 02-04-11. — 16311×50—62.
GRUCHOT, née SZYMKOWIAK, Habinghorst (Allemagne), 27-12-11. — 16311×50—62.
HARDY (Charles), Bastogne (Belgique), 04-05-06. — 16591×50—60.
HOFMAN (Abraham), Varsovie (Pologne), 24-05-94. — 30999×38—75.
HOFMAN, née LEJB, Lwow (Pologne), 07-03-96. — 30999×38—75.
HUMAIJ (Joseph), Kesztole (Hongrie), 16-03-92. — 23170×50—68.
HUMAIJ, née BELECZ, Dag (Hongrie), 27-09-96. — 23170×50—68.
JANISZEWSKI, née MOL, Gniazdowice (Pologne), 13-07-84. — 21987×50—62.
JEKEL (Jacob), Borislaw (Pologne), 05-05-23. — 16171×50—75.
JEKEL, née ERLICH, Bedzin (Pologne), 08-02-24. — 16474×50—75.
KALISCHER (Felix), Vienne (Autriche), 01-09-12. — 8208×51—69.
KASPERCZYK (Ladislas), Tatabanya (Hongrie), 06-01-26. — 16193×50—62.
KAUFMAN (Nathan), Ilza (Pologne), 10-10-12. — 20500×50—75.
KAUFMAN, née WAJSMAN, Wohyn (Pologne), 26-05-15. — 20500×50—75.
KISS (Ladislas), Debrecen (Hongrie), 15-02-04. — 27806×47—75.
KISS, née ADAMIANTZ, Piatigorsk (Russie), 16-06-08. — 27806×47—75.
KLEPAL (Charles), Prague (Tchécoslovaquie), 16-10-02. — 20010×50—17.
LASSEN-DE-SAGO (Alexandre), Dunoloung (Pologne), 13-08-15. — 15192×50—12.
LASSEN-DE-SAGO, née JAROSZEWIEZ, Rodez (Aveyron), 27-10-31. — 15192×50—12.
LEONARDI (François), Bizerte (Tunisie), 28-04-15. — 11227×51—96.
LEWIN (Max), Varsovie (Pologne), 07-07-99. — 1815×19—19.
LIRA (Domenico), Limana (Italie), 15-08-07. — 16512×50—71.
LLORCA (Diego), Nucia (Espagne), 24-06-32. — 21951×50—91.
LO PRESTI (Mariano), Bizerte (Tunisie), 14-11-01. — 12202×51—96.
LOMAZZI (Giuseppina), Dorno (Italie), 30-10-15. — 16362×50—89.
LOMBARDO (Victor), Piasco (Italie), 21-02-02. — 1235×51—01.
LOPEZ (Andres), Caudete (Espagne), 31-03-31. — 16091×50—31.
MACOTTA (Jean), Tunis, 10-02-08. — 21737×18—96.
MACHOWIAK (Jean), Woynowitz (Pologne), 25-08-10. — 23199×50—71.
MACHOWIAK, née CZWOJDRAK, Obershausen (Allemagne), 04-03-14. — 23199×50—71.
MACZKA (Zymowii), Wojcin (Pologne), 22-02-22. — 32539×15—57.
MALINOWSKI (Vincenty), Jedrzejow Podklasztorze, 23-04-18. — 19620×50—59.
MANIAGO (Marcellina), Arzene (Italie), 07-02-22. — 16915×51—31.
MANIAGO (Elvira), Arzene (Italie), 17-02-15. — 5159×39—31.
MANNO (Traiano), Arzano (Italie), 27-11-11. — 16523×50—76.
MARANGOLO, née TERRANOVA, Kelibia (Tunisie), 20-02-20. — 4251×43—96.
MARANGOLO (Guido), Tunis, 24-07-20. — 4251×43—96.
MARCANGELO (Antonio), Cassino (Italie), 16-05-99. — 35530×38—69.
MARCANGELO, née MARSELLA, Cassino (Italie), 21-10-94. — 35530×38—69.
MARCHETTI (Joseph), la Goulette (Tunisie), 23-10-17. — 10720×43—96.
MARCHETTI, née RESCIGNO, Nocera Inferiore (Italie), 05-01-20. — 10720×43—96.
MASOCH (Giuseppe), San Gregorio Nelle Alpi (Italie), 08-11-16. — 16514×50—03.
MASSICCIO (Marius), Peymeinade (Alpes-Maritimes), 11-03-28. — 16585×50—06.
MERLOTTI (Jean), Quingentole (Italie), 09-11-08. — 1235×51—01.
MESROBIAN (Haiganouche), Alep (Syrie), 03-06-26. — 18505×50—13.
MESROBIAN, née HOVANESSIAN, Paiou (Asie Mineure), 00-00-05. — 19269×50—13.

MESROBIAN (Mardiros), Palou (Asie Mineure), 14-04-03. — 19360×50—13.
MICHALIK (Ladislas), Leka (Pologne), 30-09-21. — 16522×50—57.
MICOLAU (Clement), Fuentespalda (Espagne), 21-11-00. — 16372×50—66.
MOLINARI (Italo), Varno (Italie), 02-05-21. — 16385×50—57.
MOLINARI, née KOBRYN, Zaborze (Pologne), 07-06-25. — 16385×50—57.
MUCHA (François), Recklinghausen (Allemagne), 01-10-19. — 16395×50—62.
MULDER (Vera), Amboina (Iles Moluques), 17-06-29. — 16453×50—75.
MULLER (Justin), Sarrebruck (Sarre), 26-01-30. — 5771×51—57.
MUSCAT, née DALIA, Kalaa Djerda (Tunisie), 10-12-16. — 20227×50—93.
NARDELLI, née SCORZA, Cottanello (Italie), 17-01-21. — 16482×50—66.
NOUCHY (Aman), Chatillon (Italie), 06-12-13. — 27114×48—38.
NOWAK (Marian), Krotoszyn (Pologne), 28-12-21. — 16381×50—57.
ORTIN (Ramon), Montalban (Espagne), 15-07-16. — 16383×50—81.
ORTIN, née VICENTE, Carboneras (Espagne), 08-01-20. — 16383×50—81.
PATRIARCA (Dominique), Arce (Italie), 23-05-12. — 16313×50—66.
PERCIC (Stjepan), Saint-Martin-sur-Mura (Yougoslavie), 18-08-06. — 8588×46—75.
PETRUFFI (Joseph), Arzignano (Italie), 15-06-92 — 11783×39—10.
PETRUFFI, née CAPORINI, Arzignano (Italie), 25-12-90. — 11783×39—10.
PICCATO (Chiaffredo), Luserna San Giovanni (Italie), 27-05-32. — 15812×50—30.
PIENTKA, née NOWAK, Gladbeck (Allemagne), 23-02-10. — 16314×50—62.
PIENTKA (François), Katernberg (Allemagne), 28-09-06. — 16314×50—62.
PIKA, née SAFIR, Dorochoi (Roumanie), 09-02-02. — 16254×50—75.
POLLETTI (Alphonse), Santarcangelo di Romagna (Italie), 28-11-06. — 16244×50—57.
POLLETTI, née SERMENGHI, Castel San Pietro (Italie), 26-03-07. — 16244×50—57.
POLZ (Albert), Ixelles (Belgique), 19-02-11. — 16364×50—78.
POMA (Jacques), Ain Farqua (Tunisie), 26-08-29. — 12183×51—96.
QUINONERO (Juan), Lorca (Espagne), 08-01-14. — 16435×50—30.
REDINI (Paolo), Remedello (Italie), 25-01-07. — 18136×40—31.
RENDA (Léonard), Alcamo (Italie), 28-02-21. — 35250×45—96.
RENDA, née MULE, Camporeale (Italie), 27-10-29. — 35250×45—96.
REYES (Roman), Mula (Espagne), 28-04-96. — 23054×40—92.
REZLER (Bruno), Lodz (Pologne), 27-07-27. — 16392×50—88.
ROSENBOM (Samuel), Caire (Egypte), 21-12-93. — 18093×14—78.
ROZANES (Abram), Istanbul (Turquie), 00-00-02. — 6909×51—75.
RUBIO (José), Almonaster la Real (Espagne), 14-02-22. — 16093×50—15.
RUSDIKIAN (Sarkis), Karpouth (Turquie), 18-04-00. — 15831×50—38.
RUSDIKIAN, née BEJIAN, Palou (Turquie), 12-03-12. — 15831×50—38.
RYBKA (Joseph), Balice (Pologne), 26-11-03. — 16243×50—18.
RYBKA, née CHARCHUT, Gnojnica (Pologne), 13-11-09. — 16243×50—18.
SAGLIETTI (Joseph), Cortemilia (Italie), 26-09-06. — 33051×37—13.
SAMEK (Hugo), Brno (Tchécoslovaquie), 04-12-75. — 816×49—64.
SANCHEZ (Raymond), Miranda de Ebro (Espagne), 08-01-30. — 16421×50—66.
SANTIAGO (Tonibio), Banos de Cerrato (Espagne), 26-07-98. — 16422×50—76.
SANTIAGO, née PASCUAL, Fresnadillo (Espagne), 16-06-00. — 16422×50—76.
SCACCO (Robert), Paris, 26-01-31. — 16145×51—75.
SCARAMPI (Agostino), Bubbio (Italie), 31-08-86. — 21167×33—13.
SCHANDELER (Emile), Heinsch (Belgique), 21-11-83. — 22226×50—88.
SCHUMACHER (Albert), Cologne (Allemagne), 28-12-12. — 30621×46—99.
SCHUMACHER, née ALAM, Marat (Syrie), 09-05-25. — 30621×46—99.
SCHUWARCZ (Ladislau), Oradea (Roumanie), 13-11-13. — 16472×48—69.
SCHWARCZ (Sigfried), Nuremberg (Allemagne), 12-06-89. — 9700×51—75.
SGARAGLINO, née RIDOLFO, Calatafini (Italie), 16-08-75. —15988×51—96.
SGARAGLINO (Antoinette), Calatafini (Italie), 22-08-93. — 15735×51—96.
SGARAGLINO (Rosa), Calatafini (Italie), 22-05-95. — 15448×51—96.
SGARAGLINO (Anna), Calatafini (Italie), 09-07-16. — 15449×51—96.
SIDAOUI (Chkri), Damas (Syrie), 09-04-96. — 10354×51—64.
SIDAOUI, née HARASTANY, Damas (Syrie), 10-01-99. — 10354×51—64.
SINGER (Paul), Vienne (Autriche), 29-09-20. — 28781×46—75.
SOUGANDJOLI (Dimitri), Alexandrette (Syrie), 01-01-00. — 15339×49—75.
STAMMREICH, née WODTKE, Butow (Allemagne), 11-11-09. — 27054×47—75.
STAMMREICH (Georges), Berlin (Allemagne), 16-11-99. — 27054×47—75.
STANISLAWIAK (Jean), Darnowo (Pologne), 22-06-25. — 16544×50—62.
STEFANON, née COMENCINI, Saint-Gall (Suisse), 13-11-04. — 34850×46—75.
STUPFFEL, née KUBIS, Magdebourg (Allemagne), 18-08-16. — 16404×50—67.
SYNESAEL (Léopold), Hoofdplaat (Hollande), 27-07-15. — 16535×50—62.
SZUMACHER, née BORENSZTEIN, Plock (Pologne), 00-00-05. — 14274×51—75.
SZUMACHER (Szepsel), Varsovie (Pologne), 24-04-07. — 14274×51—75.
SZYMANOWSKI (Adalbert), Smolitz (Pologne), 16-04-07. — 4157×51—25.
TEKIELI (Marianne), Osjakow (Pologne), 10-07-24. — 16164×50—57.
TEKIELI (François), Iwanowice (Pologne), 28-09-97. — 16163×50—57.
TEKIELI, née RETECKA, Ojaskow (Pologne), 15-03-02. — 16163×50—57.
TOFFANO (Vito), Pozzonovo (Italie), 14-06-07. — 2129×51—75.
TOFFANO, née VALENTI, Catane (Italie), 20-06-14. — 2129×51—75.
TRUSZ, née CHOMYSZYN, Krowycia Holodiwska (Pologne), 16-06-14. — 15863×50—12.
TRUSZ (Michel), Dobrowica (Pologne), 06-11-13. — 15863×50—12.
TUO (Mario), la Spezzia (Italie), 09-10-19. — 27262×48—13.
VALENTE (Carmela), San Biagio Saracinisco (Italie), 23-10-13. — 48418×45—75.
VAN DE KERCKHOVE (Joseph), Bouchante (Belgique), 26-08-06. — 7392×51—60.
VAN DE KERCKHOVE, née VANDEWAETER, Nieuport (Belgique). — 10-11-07. — 7392×51—60.
VEDOVOTTO (Agostino), Borso del Grappa (Italie), 28-09-28. — 16532×50—24.
VERVIER (Nicolas), Dison (Belgique), 17-02-16. — 10571×50—75.
VIOLI (Ariosto), Metz (Moselle), 18-05-03. — 5179×37—57.
VON LUND (Gustave), Dorstfeld (Allemagne), 26-03-96. — 16272×50—92.
WEGRZYN (Paul), Wieniec (Pologne), 17-03-05. — 20826×49—03.
WEGRZYN, née VOJCIESZEK, Bogucice (Pologne), 29-10-08. — 20826×49—03.
WIDULA (Mieczyslaw), Grebanin (Pologne), 10-04-25. — 23409×50—31.
YAZIDJIAN (Agop), Smyrne (Turquie), 11-04-84. — 10441×51—75.
YAZIDJIAN, née EUMURIAN, Smyrne (Turquie), 15-05-00. — 10441×51—75.
ZAFRA (Angel), Ceuti (Espagne), 09-03-08. — 4528×51—19.
ZANOTTO (Vittorio), San Stino di Livenza (Italie), 08-10-06. — 15242×50—72.
ZAPOLSKY (Vladimir), Kiew (Russie), 20-04-98. — 30292×35—75.
ZAPOLSKY, née NABOKOFF, Moscou (Russie), 16-08-00. — 30292×35—75.
ZARFDJIAN (Nubar), Constantinople (Turquie), 16-01-98. — 30166×47—75.
ZARFDJIAN, née SAMIKIAN, Constantinople (Turquie), 17-07-03. — 30166×47—75.
ZOUARI, née BENMUSSA, Sousse (Tunisie), 07-04-13. — 10337×50—96.
ZUBKO (Pawel), Bolkary (Pologne), 28-09-00. — 16534×50—71.
ZUBKO, née URBANOWICZ, Hermanowicz (Pologne), 11-09-04 — 16534×50—71.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ARDELEANO, née TANGUY, Brest (Finistère), 17-04-99. — 23460×50—78.
BARBIERI, née ANCEL, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), 21-11-00. — 16234×50—88.
COSYN, née GUILLOU, Pont-Melvez (Côtes-du-Nord), 20-05-03. — 710×51—75.
ERRERA, née CACCHIA, Hammamet (Tunisie), 01-11-14. — 3799×51—96.
GREEN, née HARANG, Bellay-en-Vexin (Seine-et-Oise), 23-03-91. — 16475×50—75.
LLAMAS, née CAILTEAU, Brieulles-sur-Bar (Ardennes), 01-02-05. — 28398×39—13.
LO PRESTI, née CARTA, Cagliari (Italie), 05-12-92. — 12202×51—96.
MICOLAU, née BANAIX, Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), 24-03-03. — 16372×50—66.
MONACO, née POJASINA, Nice (Alpes-Maritimes), 25-07-02. — 20858×50—06.

NOUCHY, née CHAUTAIN, Laissaud (Savoie), 05-07-17. — 27111×48—38.

ROSENBOM, née SIRMONSKY, Paris, 10-02-96. — 18093×14—78.

VARNIER (Maria), Bolbec (Seine-Inférieure), 23-11-94. — 17648×50—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

BACCATI (Marie), Audun-le-Tiche (Moselle), 27-12-32. — 15884×50—31.

BACCATI (Adrienne), Montboucher (Creuse), 12-09-36. — 15884×50—31.

BACCATI (Bruna), Montboucher (Creuse), 30-12-39. — 15884×50—31.

BARBIERI (Noëlle), Mirecourt (Vosges), 25-12-41. — 16234×50—88.

BINTEIN (Anny), Roulers (Belgique), 16-06-36. — 12409×51—59.

BINTEIN (Willy), Roulers (Belgique), 12-01-38. — 12409×51—59.

BINTEIN (Maria), Roulers (Belgique), 23-12-41. — 12409×51—59.

BISMUTH (Claude), Tunis, 31-10-43. — 16060×51—96.

BOJANOWSKI (Michel), Civray (Vienne), 03-08-49. — 16235×50—86.

BONZI (André), Molières-sur-Cèze (Gard), 04-10-37. — 390×51—30.

BONZI (Lydie), Uzès (Gard), 05-05-41. — 390×51—30.

BONZI (Evelyne), Portes (Gard), 05-03-48. — 390×51—30.

CAVALLOTTI (Louis), Alzano Lombardo (Italie), 26-11-31. — 1394×51—75.

CAVALLOTTI (Jeannine), Bourg-la-Reine (Seine), 07-09-45. — 1394×51—75

CAVUOTO (René), Dijon (Côte-d'Or), 11-08-42. — 19638×50—21.

CAVUOTO (Roger), Dijon (Côte-d'Or), 13-10-43. — 19638×50—21.

CAVUOTO (Josette), Dijon (Côte-d'Or), 10-11-47. — 19638×50—21.

COLL (Giselle), Sauve (Gard), 16-06-47. — 16261×50—30.

COLL (Roland), Sauve (Gard), 30-12-43 — 16261×50—30.

DEL FIOL (Christiane), Toulouse (Haute-Garonne), 10-05-43. — 16003×50—31.

DI CARLO (Anne), Tindja (Tunisie), 19-09-33. — 15843×51—96.

DI CARLO (Joseph), Tindja (Tunisie), 14-02-36. — 15843×51—96.

DI CARLO (Marie), Ferryville (Tunisie), 10-03-16. — 15843×51—96.

DI CARLO (Robert), Ferryville (Tunisie), 04-09-48. — 15843×51—96.

DIAS (Albina), Reims (Marne), 05-07-37. — 16262×50—51.

DIAS (Jeannine), Reims (Marne), 04-10-42. — 16262×50—51.

DIAS (Madeleine), Reims (Marne), 17-01-33. — 16262×50—51.

DIAS (Marie), Reims (Marne), 22-09-35. — 16262×50—51.

ERRERA (Lucien), Hammamet (Tunisie), 09-04-36. — 3799×51—96.

ERRERA (Jeannette), Hammamet (Tunisie), 18-02-38. — 3799×51—96.

ERRERA (Sauveur), Hammamet (Tunisie), 13-05-40. — 3799×51—96.

GASPARINI (Danièle), Pont-de-Roide (Doubs), 18-10-39. — 16363×34—75.

GRUCHOT (François), Avion (Pas-de-Calais), 09-01-34. — 16311×50—62.

MACHOWIAK (Angèle), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 16-12-34. — 23499×50—71.

MACHOWIAK (Bernard), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 19-02-37. — 23499×50—71.

MOLINARI (Hélène), Amneville (Moselle), 20-10-47. — 16385×50—57.

ORTIN (Antoine), Teyssode (Tarn), 04-10-42. — 16383×50—81.

ORTIN (Raymond), Castres (Tarn), 16-06-49. — 16383×50—81.

POLLETTI (Sergio), Montois-la-Montagne (Moselle), 07-01-32. — 16244×50—57.

POLLETTI (Sarah), Montois-la-Montagne (Moselle), 28-12-33. — 16244×50—57.

POLLETTI (Marguerite), Algrange-Sainte-Marie (Moselle), 08-06-36. — 16244×50—57.

POLLETTI (Sylva), Algrange-Sainte-Marie (Moselle), 04-12-39. — 16244×50—57.

RENDA (Carmel), Bizerte (Tunisie), 29-03-51. — 35250×45—96.

RUSDIKIAN (Jean), Vienne (Isère), 04-08-44. — 15831×50—38.

SCHUMACHER (Albert), Géryville (Oran), 21-08-42. — 30621×46—99.

SCHUMACHER (Joëlle), Paris, 13-06-46. — 30621×46—99.

STAMMREICH (Carmen), Barcelone (Espagne), 08-08-35. — 27054×47—75

TOFFANO (Denise), Paris, 05-03-38. — 2129×51—75.

TOFFANO (Yolande), Paris, 05-09-41 — 2129×51—75.

TRUSZ (Michel), Rodez (Aveyron), 16-03-43. — 15863×50—12.

VAN DE KERCKHOVE (Françoise), Ully-Saint-Georges (Oise), 22-11-41. — 7392×51—60.

VAN DE KERCKHOVE (Jacques), Ully-Saint-Georges (Oise), 06-01-41. — 7392×51—60.

WEGRZYN (Marie), Variscourt (Aisne), 23-08-31. — 20826×49—03

WEGRZYN (Françoise), Variscourt (Aisne), 14-01-36. — 20826×49—03.

WEGRZYN (Alfred), Condé-sur-Suippe (Aisne), 23-06-11. — 20826×49—03.

WEGRZYN (Jeanine), Condé-sur-Suippe (Aisne), 15-01-40. — 20826×49—03.

WEGRZYN (Mietchou), Reims (Marne), 11-08-46. — 20826×49—03.

WEGRZYN (Geneviève), Condé-sur-Suippe (Aisne), 14-02-48. — 20826×49—03.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

RECTIFICATIF AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1939: page 11063, 2e colonne, au lieu de: « Sokoloff (Alexandre), ouvrier, né le 28 août 1898 à Soudja (Russie), ayant un enfant mineur, Athanase, né le 11 juin 1924 à Plovdiv (Bulgarie), et Kounev (Catherine-Athanas), sa femme, etc. », lire: « Sokoloff (Alexandre), ouvrier, né le 28 août 1898 à Soudja (Russie), et Kounev (Catherine-Athanas), sa femme, née le 18 février 1898 à Plovdiv (Bulgarie), ayant un enfant mineur, Makachiloff (Athanase), né le 11 juin 1924 à Plovdiv (Bulgarie), etc. ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNEE 1951

Ordre du jour du mardi 11 décembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Affaires économiques (*suite*). (Nos 986-1591. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

Travaux publics, transports et tourisme (II. — Aviation civile et commerciale). (Nos 997-1628-1668-1674. — M. Jean-Moreau, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote sur la question de confiance posée contre la demande de renvoi à la commission déposée par M. Pierre André ainsi que contre toute autre motion tendant à l'ajournement de la discussion du projet de loi (no 727) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

2. — Suite de la discussion du projet de loi (no 727) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires. (Nos 1786-1850-1855-1900. — M. Alfred Coste-Floret, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). (Nos 981-1592-1736-1737. — M. Darou, rapporteur.)

Affaires économiques (*suite*). (Nos 986-1591. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

Travaux publics, transports et tourisme (II. — Aviation civile et commerciale) (*suite*). (Nos 997-1628-1668-1674. — M. Jean-Moreau, rapporteur.)

Présidence du conseil (chapitres réservés). (Nos 992-1449. — M. Guy Petit, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (chapitres réservés). (Nos 1001-1328. — M. Dagain, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du rapport concernant l'ouverture d'un crédit additionnel applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1951. (N° 1830. — M. Taillade, rapporteur.)

2. — Discussion du rapport sur le projet de résolution portant fixation des dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour 1952. (N° 1829. — M. Taillade, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Anciens combattants et victimes de la guerre (suite). (Nos 981-1592-1736-1737. — M. Darou, rapporteur.)

Affaires économiques (suite). (Nos 986-1591. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

Travaux publics, transports et tourisme (II. — Aviation civile et commerciale) (suite). (Nos 997-1628-1668-1674. — M. Jean-Moreau, rapporteur.)

Présidence du conseil (chapitres réservés). (Nos 992-1449. — M. Guy Petit, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (Dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (chapitres réservés). (Nos 1001-1328. — M. Dagain, rapporteur.)

Radiodiffusion et télévision françaises. (N° 1003.)

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE PAYSAN ET D'UNION SOCIALE

(17 membres au lieu de 16.)

Ajouter le nom de M. Pouvanaa Oopa.

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

(4 membres au lieu de 6.)

Supprimer les noms de MM. Liautey (André) et Loustaunau-Lacau.

Rétablir le groupe suivant:

GROUPE DES FRANÇAIS INDÉPENDANTS

Apparentés au groupe paysan et d'union sociale aux termes de l'article 16 du règlement.

(2 membres.)

MM. Liauley (André), Loustaunau-Lacau.

Le secrétaire du groupe,
LIAUTEY ANDRÉ.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Rapport de M. Marcellin sur: 1° sa proposition de loi (n° 923) relative aux conditions de fonctionnement des coopératives d'administrations publique et d'entreprises nationalisées ou privées; 2° la proposition de résolution (n° 1389) de M. Bernard Lafay tendant à réglementer le fonctionnement des coopératives d'administrations et d'entreprises nationalisées ou privées.

II. — Communication de M. Maurice Georges sur la situation de l'industrie cotonnière française.

III. — Rapport de Mme Poinso-Chapuis sur le projet de loi (n° 1095) tendant à modifier le délai prévu par l'article 5 de la loi du 20 mars 1951 sur la vente avec timbres-primes.

IV. — Nomination d'un membre de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

V. — Examen du projet de loi (n° 1715) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'artisanat et nomination d'un rapporteur.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Examen d'une communication de M. Daniel Mayer relative à la création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides.

II. — Examen d'une demande d'avis formulée par l'Assemblée de l'Union française et concernant le projet de loi tendant à ratifier le traité de paix avec le Japon.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 1313) tendant à ratifier le traité de cession du territoire de la ville de Chandernagor;

La proposition de résolution (n° 1512) de M. Florimond Bonte invitant le Gouvernement à faire demander par ses représentants à l'O. N. U. l'admission de la république populaire de Chine;

La proposition de résolution (n° 1513) de M. Billoux invitant le Gouvernement à reconnaître, en fait et en droit, le gouvernement de la république populaire de Chine.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 12 décembre 1951 (local de la commission n° 232):

1° A quinze heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1521) de M. Charpentier (statistique des stocks de produits laitiers);

La proposition de loi (n° 1655) de M. Mouton (exonération des taxes sur les permis de pêche au bénéfice des grands invalides);

La proposition de loi (n° 1717) de M. Laborbe (calamités agricoles);

La proposition de loi (n° 1718) de M. Laborde (prorogation du délai prévu pour l'agrément des coopératives et rétablissement des droits syndicaux);

La proposition de loi (n° 1902) de M. Lalle (prorogation du délai prévu pour l'agrément des coopératives).

II. — Rapport de M. Billat sur la proposition de résolution (n° 1772) de M. Marc Dupuy (prix du tabac à la production).

III. — Rapport de M. de Sesmaisons sur l'avis (n° 1769) du Conseil de la République concernant la proposition de loi relative à l'aval de l'office national interprofessionnel des céréales.

IV. — Rapport de M. Briot sur sa proposition de loi (n° 1307) (taux d'extraction de la farine).

V. — Rapport de M. Loustau sur la proposition de résolution (n° 538) de M. Minjoz (adjoints forestiers).

VI. — Rapports de M. Tanguy Prigent sur:

La proposition de loi (n° 829) de M. Hoeffel, sénateur (article 29 du statut de la coopération);

Les propositions de loi (nos 432 et 659) de M. Dulin, sénateur, et de M. Tanguy Prigent relatives à la réforme du statut de la coopération.

2° A dix-sept heures.

Audition de M. Camille Laurens, ministre de l'agriculture, sur le budget annexe des prestations familiales agricoles.

La commission des boissons se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 1635) de M. Delbez (vins marocains en franchise).

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Commentry sur sa proposition de loi et la proposition de loi (nos 634 et 1078) de MM. Babouin et de Villoutreys, sénateurs (conseil interprofessionnel du vin d'Anjou et de Saumur).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Communication de M. Loustaunau-Lacau relative à l'intervention faite par M. André Mutter, en séance publique, à la suite de l'exposé du rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale du projet de loi instituant le pool charbon-acier.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1603) de M. André Monteil relative aux gendarmes diplômés officiers de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République;

Le projet de loi (n° 1619) modifiant certaines dispositions des codes de justice militaire pour les armées de terre et de mer;

La proposition de résolution (n° 1698) de M. Manceau tendant à l'amélioration de la nourriture des soldats et sous-officiers vivant à l'ordinaire.

III. — Avis de M. André-François Mercier sur le projet de loi n° 1057) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952.

IV. — Rapport de M. Commentry sur la proposition de loi (n° 585) de M. Frédéric-Dupont tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

V. — Rapport de M. de Villeneuve sur la proposition de loi (n° 1532) de M. Raymond Guyot tendant à accorder, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, un colis à tous les soldats de l'armée française.

VI. — Rapport de M. Bénouville sur la proposition de loi (n° 1533) de M. Raymond Guyot tendant à accorder à tous les militaires français une permission spéciale à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

VII. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 12 décembre 1951 (local de la commission n° 262):

1° A quinze heures.

Audition de M. Cornu, secrétaire d'Etat aux beaux-arts, sur le projet de budget (n° 982).

2° A seize heures.

I. — Audition de M. Lemaitre, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, sur le projet de budget (n° 982).

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1685) de Mme Lempereur tendant à préserver le prestige des grandes associations symphoniques françaises;

La proposition de loi (n° 1691) de M. Naegelen tendant à accorder des bourses à certains enfants fréquentant les écoles du premier degré.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 11 décembre 1951, à neuf heures trente et à quinze heures (local de la commission des finances):

A neuf heures trente.

I. — Projet de loi (n° 983): budget des Etats associés (dépenses civiles). — M. Burlot, rapporteur.

II. — Projet de loi (n° 1001): budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (chapitres réservés). — M. Dagain, rapporteur.

III. — Projet de loi (n° 1657): comptes spéciaux du Trésor pour 1952. — M. le rapporteur général.

A quinze heures.

IV. — Diverses propositions de loi et de résolution relatives à l'échéance fiscale du 15 novembre et à la pénalité de 10 p. 100. — M. le rapporteur général.

V. — Proposition de loi (n° 1624) de MM. Paul Reynaud et Charles Barangé, tendant à modifier les dispositions relatives à l'établissement et au dépôt sur le bureau des assemblées législatives du rapport annuel de la cour des comptes. — M. le rapporteur général.

VI. — Projet de loi (n° 1657): comptes spéciaux du Trésor pour 1952 (*suite*). — M. le rapporteur général.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 249):

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Frugier sur sa proposition de loi (n° 639) relative à la création d'une direction de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence au ministère de la santé publique et de la population.

II. — Rapport de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 964) concernant les personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes.

III. — Questions diverses.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1386) de M. Jean Durand, sénateur (abrogation de la loi du 13 avril 1946 et stricte réglementation de la prostitution);

La proposition de loi (n° 1442) de M. Barrot (législation sur les sérums thérapeutiques);

La proposition de loi (n° 1505) de M. Delachenal (placement des vieillards chez les particuliers);

La proposition de loi (n° 1534) de Mme Rabaté, infirmières puéricultrices);

La proposition de loi (n° 1631) de M. Cristofol (établissements hospitaliers de Marseille);

La proposition de loi (n° 1643) de M. Billémaz (accessoires paramédicaux);

La proposition de loi (n° 1710) de M. Lafay, sénateur, (cumul de la profession de pharmacien et de médecin);

La proposition de loi (n° 1750) de M. Camphin (carte sociale des économiquement faibles).

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1382) de M. Debû-Bridel, sénateur: approbation des budgets de la ville de Paris;

La proposition de loi (n° 1625) de M. Ulver: réforme du régime administratif de la ville de Paris;

La proposition de loi (n° 1630) de Mme Rabaté: titularisation des assistantes sociales de l'Etat;

La proposition de loi (n° 1652) de Mme Guérin: indemnité pour les fonctionnaires et agents de l'Etat devenus aveugles;

La proposition de loi (n° 1669) de M. Dagain: âge de la retraite des fonctionnaires effectuant annuellement un minimum de mille heures de service de nuit;

La proposition de résolution (n° 1697) de M. Mouton: droit à retraite anticipée pour les fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 1709) de M. Pierre-Olivier Lapie: redevance minière en ce qui concerne le minerai de fer;

La proposition de résolution (n° 1716) de M. Klock: indemnité de difficultés administratives;

La proposition de résolution (n° 1747) de M. Golvan: impôts dus par les établissements publics des collectivités locales;

La proposition de loi (n° 1751) de M. Cristofol: réintégration de certaines catégories de fonctionnaires dégagés des cadres en vertu de la loi du 15 février 1946;

La proposition de loi (n° 1752) de M. Cristofol: réintégration de certaines catégories de fonctionnaires dégagés des cadres;

La proposition de loi (n° 1767)) de M. Restat, sénateur: réforme des finances locales;

La proposition de loi (n° 1781) de M. Valle: création à Constantine d'une cour d'appel composée de deux chambres.

II. — Reprise éventuelle du rapport de M. Rabier sur le refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative à l'organisation d'un système de sécurité sociale en Algérie.

III. — Reprise éventuelle du rapport de M. Rabier sur le refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie.

IV. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 65) de M. Delcos tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950;

La proposition de résolution (n° 76) de M. Jean-Paul Palewski tendant à supprimer les diverses zones territoriales pour la détermination de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 570) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 5 mai 1930 relative au classement des voies privées de Paris.

V. — Rapport de M. Brahimi sur le projet de loi (n° 1281) étendant les dispositions du décret du 30 octobre 1935 aux périmètres rendus irrigables en Algérie par des ouvrages autres que les grands barrages-réservoirs.

VI. — Rapports de M. Cordonnier sur:

Sa proposition de loi (n° 1457) portant revision des indemnités de fonction des conseillers généraux de la Seine;

Les propositions de loi (n°s 578, 732 et 1459) de M. Henri Meck, de M. Hamon, sénateur, et de M. Cordonnier relatives aux indemnités de fonction des maires et adjoints.

VII. — Suite du rapport de M. Haumesser sur sa proposition de loi (n° 490) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie.

VIII. — Rapports de M. Cristofol sur:

Sa proposition de résolution (n° 391) tendant à appliquer strictement le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Sa proposition de loi et le rapport repris (n°s 483 et 1693) tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires;

Sa proposition de loi (n° 1230) tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les gardiens verseurs des recettes-perceptions.

IX. — Suite du rapport de M. Cristofol sur la proposition de loi (n° 532) de M. Barthélemy tendant à conserver au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre.

X. — Rapport de M. Marcel Ribère sur la proposition de résolution (n° 1726) de M. Soustelle tendant à faire du 8 mai un jour férié.

XI. — Rapport de M. Jules Valle sur le projet de loi (n° 1658) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt.

XII. — Rapport de M. Ballanger sur sa proposition de loi (n° 1332) tendant à modifier le décret du 19 décembre 1936 fixant la participation de l'Etat aux dépenses d'assistance des départements et des communes.

XIII. — Rapport de M. Fonlupt-Esperaber sur les propositions de résolution (n°s 101 et 837) de M. Henri Meck et de M. Mondon tendant à reconduire l'indemnité de difficultés administratives des fonctionnaires en exercice dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

XIV. — Demande de renvoi à l'assemblée de l'Union française d'un rapport et d'une proposition de loi.

XV. — Questions diverses

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1765) de M. Henri Martel relative aux pensions des mineurs;

La proposition de résolution (n° 1815) de M. Lenormand tendant à l'attribution de matières premières aux chantiers navals de Blainville.

II. — Rapport de M. André Mancey sur sa proposition de loi (n° 150) tendant à modifier l'article 23 du décret fixant le statut du mineur.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 1828) de M. Marcel Dassault concernant la construction de logements grâce à la création d'une prime production-construction.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet tendant à indemniser certains commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

III. — Examen du rapport de M. Lenormand sur la proposition de loi (n° 461) de M. Billoux concernant l'utilisation des logements existants et l'octroi de 900 milliards de crédits annuels à la reconstruction et à la construction.

IV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira:

1° Le mercredi 12 décembre 1951.

a) A dix heures (local n° 250);

b) A dix-sept heures (local n° 249).

Suite du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

2° Le jeudi 13 décembre 1951, à dix heures (local n° 249).

I. — Examen de pétitions.

II. — Remplacement d'un membre du conseil supérieur de la magistrature.

III. — Election d'un vice-président en remplacement de M. Bardoux, démissionnaire.

IV. — Questions diverses.

V. — Suite du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 251):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 1793) modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar, et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores;

Le projet de loi (n° 1797) relatif à l'extension dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, de la loi du 30 mai 1950 instituant un article 320 *bis* et modifiant l'article 434 du code pénal;

Le projet de loi (n° 1798) tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, la loi du 20 mars 1951 complétant les articles 639 et 640 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 1805) tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, la loi du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 1126) de M. Jacques Duclos tendant: 1° à accorder l'amnistie à tous les démocrates d'outre-mer condamnés en raison de leur participation à la lutte anticolonialiste de leur peuple; 2° à la cessation des poursuites envers tous les démocrates d'outre-mer emprisonnés préventivement ou poursuivis pour les mêmes motifs.

III. — Examen de la résolution (n° 1883), adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

IV. — Rapport de M. Ninine sur l'avis (n° 31) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi instituant dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police.

V. — Rapport de M. Caillavet sur l'avis (n° 30) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi tendant à rétablir dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1948 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus.

VI. — Rapport de M. Caillavet sur le projet de loi (n° 1212) relatif à la constatation des infractions à la réglementation minière et à la protection des exploitations minières productrices de substances minérales précieuses dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

VII. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 31 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 11 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 11 décembre 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 11 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Naveau attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur la crise grave qui sévit depuis plusieurs mois dans l'industrie lainière, obligeant les industriels à occuper leur personnel à des travaux d'entretien non productifs et à ramener à trente-deux seulement le nombre d'heures de travail par semaine; lui expose ses craintes de voir s'aggraver cette crise par la politique d'austérité et la réduction des importations de matières textiles qu'elle comporte au point de plonger dans le chômage total les 600.000 ouvriers de cette industrie; et lui demande, en conséquence, de bien vouloir préciser, en fonction de ces graves problèmes, les dispositions qu'il compte prendre pour permettre aux industries lainières de subsister dans des conditions normales. (N° 262.) (*Question transmise par M. le ministre des finances et des affaires économiques à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.*)

II. — Mme Marcelle Devaud appelle l'attention de M. le président du conseil sur le problème que pose l'accueil des jeunes étrangers venus en France pour parfaire leur connaissance de la langue et de la culture françaises et qui sont reçus au pair dans des familles; lui signale certains incidents fâcheux soulevés à leur sujet par les services du ministère du travail et de la sécurité sociale; et lui demande que cesse enfin l'incertitude dans laquelle se trouvent actuellement accueillants et accueillis. (N° 264.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.*)

III. — M. Loison demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de préciser ses intentions en ce qui concerne le recouvrement des impôts dus par les sinistrés de Seine-et-Oise, victimes de l'orage de grêle du 30 août; et s'il ne lui semblerait pas particulièrement opportun, aucune instruction spéciale n'ayant été donnée à ce jour au service des contributions directes, d'envisager la suspension jusqu'au 15 mars du recouvrement et des poursuites. (N° 266.)

IV. — Mme Marcelle Devaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés financières auxquelles se heurtent les communes de la Seine depuis qu'est appliquée la loi n° 47-1523 du 18 août 1947, qui a mis à leur charge le traitement des professeurs spéciaux d'enseignement primaire; et demande quelles dispositions il compte prendre pour alléger cette charge, d'année en année plus insupportable, et qui pénalise littéralement les communes de la Seine par rapport aux villes de province. (N° 267.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (budget annexe de la caisse nationale d'épargne). (N°s 733 et 769, année 1951. — M. Sclafer, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 31 *x* du livre I^er^ du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. (N°s 687 et 753, année 1951. M. Abel-Durand, rapporteur; et n° 765, année 1951. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 799, année 1951. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 790, année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Bénigne-Fournier, rapporteur; et n° 792, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Clavier, rapporteur; et n° 777, année 1951. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Robert Chevalier, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]. — M. Rogier, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 458 et 779, année 1951. — M. Hébert, rapporteur; et n° 788, année 1951. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen pour avis du projet de loi (n° 741, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture).

Questions diverses.

La commission de la France d'outre-mer se réunira:

1° Le mardi 11 décembre 1951, à quinze heures trente (local n° 215).

Examen du projet de loi (n° 756, année 1951) relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar (*suite*).

2° Le mercredi 12 décembre 1951, à quinze heures trente (local n° 215).

Examen du projet de loi (n° 756, année 1951) relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar (*suite*).

Examen du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer (*suite*).

Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira:

1° Le mercredi 12 décembre 1951, à quinze heures (local n° 274):

Examen du projet de rapport pour avis de M. Bousch sur le projet de loi (n° 739, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie).

Questions diverses.

2° Le jeudi 13 décembre 1951, à dix heures (local n° 274):

Examen officieux du projet de loi (n° 727, A. N. 2e législature) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à dix heures (local n° 346):

Résultat de la mission effectuée en Allemagne.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 11 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (n° 585 A. N., 2e législature) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël, députés, tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N°s 252 et 286, année 1951. — M. Foccart, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de: *a*) la proposition de résolution de MM. Lombardo, Barbé, d'Arboussier, Mlle Autissier et des membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du rassemblement démocratique africain tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar; *b*) la proposition de résolution de MM. Vendenboomgaërde, Razac, Vauthier, Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi portant réorganisation de collectivités locales et des conseils de districts à Madagascar (archipel des Comores excepté); c) la proposition de résolution de M. Lapart et des membres du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar. (N°s 216, 287, 389, année 1948, et 250, année 1951. — M. Longuet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret du 31 décembre 1927 et ayant pour objet la création d'une douzième réserve naturelle à Madagascar. (N°s 175 et 260, année 1951. — M. Boiteau, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création des centres d'études du travail et d'application psychotechniques et de centres de formation professionnelle rapide. (N°s 172 et 276, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi présentée par M. Jean-Paul Palewski et les membres du groupe du rassemblement du peuple français, députés, tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française. (N°s 202 et 258, année 1951. — M. Schmitt, rapporteur, et n° 277, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Estèbe relative aux limites d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale de retraites. (N°s 103 et 292, année 1951. — M. Cortinchi, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser la liste des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle. (N°s 117 et 287, année 1951. — M. Jousselin, rapporteur.)

Commission des affaires sociales.

Séance du vendredi 7 décembre 1951.

Présents. — MM. Bégarra, Borrey, Mme Caffot, MM. Catrice (Paul), Chekkal Daho, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Milhe-Poutingon, Roclore, Scelles, Thomas, Mme Marianne Verger, M. Voca.

Excusés. — MM. Alard, Albrand, Mme Bertrand, MM. Boiteau, Boumendjel, Bui The Phuc, Coulibaly, Dadet, Donnat, Lapart, Périer, Phung Ba Nghia, Ton That Can, Zinsou.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Soppo Priso), M. Borrey (de M. Momo Touré), M. Paul Catrice (de M. Gervain).

Assistait en outre à la séance. — M. Abdesselam.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 11 décembre 1951, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport de M. Michard-Pellissier sur la demande d'avis (n° 212, année 1951) portant aménagement de certaines dispositions dans la réglementation des changes et, corrélativement, de certaines dispositions fiscales.

II. — Examen du projet de rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 140, année 1951) concernant les budgets de cercles.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 289, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux provinces de Madagascar la faculté de recourir à l'emprunt.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Caisses du café et du cacao en Côte-d'Ivoire. — Exposé de M. Cazelles (suite) et discussion.

II. — Attribution d'une concession de terrain rural en Oubangui à la Société de la Kotto. — Exposé de M. Cazelles; discussion.

III. — Questions diverses.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira: 1° le mercredi 12 décembre 1951, à vingt heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor; 2° le jeudi 13 décembre 1951, à dix heures précises, à Versailles, local n° 120:

I. — Paris, à vingt et une heures.

Examen du rapport de M. Antonini, sur la demande d'avis (n° 147, année 1950) concernant un projet de décret portant réglementation des loyers des locaux d'habitation en Afrique occidentale française.

II. — Versailles, à dix heures précises.

a) Examen du rapport de M. Abdesselam sur la proposition (n° 78, année 1951) tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir;

b) Eventuellement, examen du rapport de M. Michard-Pellissier sur la demande d'avis (n° 229, année 1951) concernant un projet de décret abrogeant le décret du 9 août 1947, portant modification du décret du 13 juillet 1937, réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie;

c) Audition de M. le ministre ou de M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sur la réforme judiciaire dans les territoires d'outre-mer.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 12 décembre 1951, à quatorze heures trente (local n° 120) :

I. — Inclusion d'un membre de l'Assemblée de l'Union française au conseil supérieur de l'aviation marchande (proposition n° 185, année 1951, de M. Borrey). — Exposé de M. Borrey (*suite*) et discussion.

II. — Plan des nouveaux départements d'outre-mer; crédits à inscrire pour l'exercice 1952. — Exposé de M. Sylvestre; discussion.

III. — Plan des territoires d'outre-mer; crédits d'engagement à inscrire pour l'exercice 1952. — Exposé de M. Jacobson; discussion.

IV. — Plan de Madagascar; programme de l'exercice 1952-53 et plan quadriennal 1952-56. — Exposés de MM. Charlier et Longuet; discussion.

V. — Industrialisation des territoires d'outre-mer (proposition de résolution n° 76, année 1950). — Exposé de M. Alduy; discussion.

VI. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles le mardi 11 décembre 1951, à quatorze heures quinze (local n° 217) :

Examen de la question des avis rendus par l'Assemblée de l'Union française antérieurs au 10 juillet 1951. — Rappel de la décision prise le 14 août dernier.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1951

Séances des mardi 11 décembre 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude du projet de loi n° 880 et de la proposition de loi n° 615 de M. Lemaire, relative à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

Rapport et projet de résolution présentés par M. Forget au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

2. — Etude du problème d'ensemble de la sécurité sociale et des prestations familiales.

Rapports et projets de résolution présentés par MM. Braun et Vinot au nom de la commission des affaires sociales.

3. — Questions diverses.

NOTA. — I. — La session durera probablement deux jours.

II. — L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à cet ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la république fédérale d'Allemagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 75 tonnes pour l'exportation, à destination de la république fédérale d'Allemagne, de peaux brutes de veaux.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formules modèle 02 et accompagnées des pièces indiquées ci-après, seront reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 15 janvier 1952, à seize heures trente, dernier délai.

Elles devront être accompagnées :

1° D'une copie de facture certifiée conforme, en double exemplaire;

2° D'une lettre de la Werwaltung fur Wirtschaft in Abwicklung (Abwicklunge und Uberleitungsstelle — Gruppe X Leder, Schuhe Rauchwaren), attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand;

3° D'une déclaration certifiée exacte des stocks de peaux brutes de veaux (poids salé) appartenant à l'exportateur à la date de parution du présent avis.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs allemands et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Les demandes seront examinées par les services techniques compétents au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Avis aux importateurs de marrons et châtaignes originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés qu'un contingent de 1.000 tonnes de marrons et châtaignes originaires et en provenance d'Italie est ouvert à l'importation.

Les demandes d'autorisation d'importation établies sur formules réglementaires, modèle A. C et accompagnées d'une facture *pro forma* établie par le vendeur italien, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 1950, les importations seront subordonnées à la présentation, au bureau de douane d'entrée, d'un certificat délivré par le service phytopathologique italien attestant que les marrons ont été désinfectés suivant un procédé agréé par le service français de la protection des végétaux.

Le dédouanement et l'entrée en France des marchandises ne pourront avoir lieu que par Modane, seul bureau de douane de la frontière franco-italienne, habilité à exercer le contrôle phytosanitaire des marrons et châtaignes.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

(Poste 7 de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950.)

Un avis aux importateurs, publié au *Journal officiel* du 25 avril 1951, avait autorisé l'importation, avant le 1er septembre 1951, de figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

Le contingement prévu à cet effet par l'accord commercial susvisé n'ayant pas été épuisé, les importateurs sont informés qu'à compter du 17 décembre 1951, et à concurrence de 80 millions de francs, il pourra, de nouveau, être procédé à des importations du produit en cause.

Ces importations seront réalisées sous le couvert de certificats d'importation conformément aux dispositions des titres IV et III, section I, paragraphe II, alinéas A, B, C du chapitre 1er de l'avis n° 483 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane intéressé de deux formules modèle C. I. conformes à l'annexe n° V de l'avis n° 483 susvisé.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront être effectués que par les bureaux de douane de Modane et de Vintimille et, pour chacun d'eux, à concurrence des crédits suivants :

Modane	60.000.000 F.
Vintimille	20.000.000

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises seront interdits, pour chaque bureau de douane, sans publication d'un nouvel avis, dès que le contingent correspondant aura été atteint.

Les importateurs devront indiquer sur les deux exemplaires des certificats d'importation, ainsi que sur les déclarations de douane, l'indice de codification statisques n° 16.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions des alinéas D du paragraphe II de la section I du titre III du chapitre 1er de l'avis n° 483 précité, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 10 NOVEMBRE 1951

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

(EN LIQUIDATION)

Obligations de 1.000 F de 1880.

Selon l'amortissement prévu des 1.200.000 obligations de cet emprunt, 19.900 obligations ont été appelées au remboursement, au prix net de 908 F à partir du 10 décembre 1951; la liste des numéros ci-après désigne les obligations remboursables dans la tranche des titres créés et mis en circulation.

196, 300, 472, 538, 587, 878—1217, 265, 370, 422, 560, 578, 680, 898, 903—2005, 75, 153, 173, 199, 210, 455, 722—3041, 59, 215, 261, 489, 528, 956—4027, 194, 204, 560, 601, 619, 773, 932, 944—5165, 354, 429, 503, 704, 798—6069, 98, 99, 171, 330, 349, 368, 676, 858, 876—7191, 389, 470, 525, 533, 536—8238, 429, 496, 535, 558, 796, 967—9021, 253, 260, 528, 593, 619, 623, 657, 691, 714, 726, 745, 847—10269, 392, 408, 419, 496, 499, 511, 627, 721, 735, 776, 864, 885—11063, 71, 151, 375, 487, 648, 816, 906, 919—12286, 377, 479, 543, 666, 760, 846, 859, 887, 906—13226, 358, 491, 586, 683, 705, 768, 793, 943, 976—14025, 81, 151, 167, 199, 349, 410, 416, 423, 459, 463, 516, 524, 532, 667, 978—15064, 146, 212, 268, 392, 533, 542, 686, 688, 776, 792—16011, 30, 32, 146, 454, 477, 490, 506, 848, 893, 914, 919—17001, 9, 54, 197, 237, 257, 268, 505, 534, 542, 634, 691, 765, 775, 810—18016, 58, 141, 217, 222, 237, 262, 339, 385, 504, 538, 588, 708, 770, 794, 894, 985—19008, 10, 54, 61, 70, 151, 181, 233, 235, 389, 474, 608, 625, 646, 914, 933, 957, 998—20075, 98, 528, 783, 830, 915, 970, 975, 980, 982—21576, 680, 720, 792, 827, 889, 928, 989—22048, 56, 154, 175, 202, 239, 296, 308, 351, 396, 508, 615, 626, 628, 636, 660, 701, 721, 952—23090, 175, 184, 203, 326, 498, 543, 578, 686, 735, 766, 774, 804, 808, 911, 974—24171, 440, 475, 526, 609, 615, 721, 781, 961—25081, 128, 177, 255, 650, 651, 688, 690, 894—26005, 115, 129, 198, 225, 261, 468, 472, 570, 679, 721, 722, 730, 841, 848, 981—27015, 58, 161, 173, 287, 296, 336, 354, 459, 573, 595—28081, 150, 300, 320, 381, 392, 590, 657, 669, 756, 785, 837, 950, 976, 992—29033, 133, 149, 153, 198, 419, 452, 596, 608, 719, 752, 809, 814, 837, 861, 917—30014, 252, 317, 355, 361, 364, 405, 479, 561, 719, 891—31047, 60, 238, 266, 309, 378, 413, 443, 454, 535, 722, 776, 841, 870, 933—32688, 301, 308, 334, 794, 869, 968, 988—33063, 75, 87, 103, 111, 311, 382, 406, 411, 448, 477, 494, 624, 632, 802, 873, 886—34088, 89, 104, 188, 321, 334, 476, 499, 680, 797, 805, 870—35341, 492, 498, 596, 830—36081, 137, 261, 266, 305, 753, 881, 901, 971—37091, 109, 178, 186, 187, 305, 312, 521, 551, 563, 567, 583, 640, 710, 861—38060, 232, 246, 259, 356, 389, 471, 630, 805, 813, 991—39069, 246, 263, 291, 317, 440, 504, 619, 684, 810, 876, 921, 986—40072, 79, 129, 200, 252, 320, 334, 429, 442, 447, 453, 771, 852, 943—41114, 273, 303, 425, 477, 480, 498, 579, 591, 598—43212, 292, 919—44201, 202, 696, 862—45086, 106, 169, 357, 482, 595, 596, 668, 696, 746—46007, 166, 282, 297, 394, 461, 634, 676, 801, 897, 898, 948—47030, 95, 121, 170, 172, 411, 455, 514, 534, 856, 998—48263, 282, 493, 570, 652, 694, 695, 708, 761, 770, 783, 957—49128, 129, 143, 188, 290, 362, 390, 591, 613, 750, 768, 876, 932.

50569, 572, 707, 860, 901—51049, 108, 136, 156, 192, 242, 275, 373, 393, 417, 611, 667, 671, 750, 775, 927, 989—52186, 296, 371, 432, 459, 468, 646, 689, 745—53079, 101, 411, 426, 447, 737, 766, 767 847, 991—54204, 259, 485, 509, 510, 521, 750, 815, 837—55155, 200, 273, 338, 391, 500, 608, 830, 848, 996, 999—56329, 379, 504, 701, 755, 842, 870—57044, 139, 192, 286, 466, 505, 523, 559, 605, 680, 703, 823, 825, 879, 961, 967—58014, 182, 255, 508, 524, 569, 634, 718, 757, 778, 782—59208, 214, 248, 265, 282, 332, 470, 493, 848, 943—60034, 163, 164, 316, 675, 812, 854, 972—61077, 416, 644, 673, 686, 915, 936, 967—62020, 59, 92, 147, 177, 405, 450, 477, 491, 506, 521, 565—63134, 233, 236, 422, 498, 519, 556, 587—64228, 370, 399, 447, 466, 480, 488, 547, 620, 622, 624, 752, 827, 952—65011, 17, 222, 370, 383, 822—66019, 133, 142, 198, 418, 512, 593, 638, 710, 852, 870, 908, 978—67132, 196, 254, 360, 378, 379, 476, 478, 506, 543, 568, 642, 679, 736, 738, 790, 805, 820—68084, 140, 511—69087, 107, 269, 271, 314, 400, 450, 456, 466, 474, 478, 540, 842, 900—70006, 29, 177, 288, 344, 637, 765, 956, 997—71054, 117, 134, 458, 509, 567, 601, 621, 907—72002, 34, 324, 542, 577, 597, 610, 711, 718, 733, 766, 813, 840, 875, 903, 917, 944—73051, 111, 312, 329, 357, 565, 700, 911—74085, 270, 352, 380, 465, 667, 682, 849—75282, 298, 403, 418, 518, 535, 745, 816, 853, 871, 882, 909, 951—76093, 208, 243, 384, 418, 448, 490, 538, 574, 581, 594, 612, 614, 820, 832, 990—77009, 269, 363, 404, 416, 465, 536, 603, 801, 819, 881, 920, 955, 965—78043, 74, 112, 138, 144, 234, 306, 326, 416, 418, 516, 543, 781, 856, 877—79025, 93, 251, 254, 258, 448, 460, 471, 620, 750, 874, 906, 940, 957, 980—80016, 221, 240, 388, 418, 477, 486, 642, 655, 805, 956, 966—81025, 47, 361, 374, 437, 653, 702, 710, 812, 846, 899, 971—82160, 222, 260, 377, 465, 521, 532, 541, 782—83023, 78, 140, 351, 468, 592, 663, 679, 818, 826, 833, 917—84164, 336, 656, 886, 892, 907, 908—85618, 617, 663, 717, 815, 862—86278, 306, 431, 461, 683, 896, 981—87135, 301, 353, 449, 537, 633, 643, 683, 718, 859, 873, 897—88231, 257, 368, 546, 636, 802—89201, 226, 356, 391, 597, 930—90018, 65, 134, 194, 318, 513, 519, 559, 593, 654, 657, 661, 691, 761, 792, 812, 827, 935, 971, 991—91146, 387, 415, 467, 594, 791, 855, 877, 928—92039, 148, 151, 321, 705, 744, 761, 781, 797, 824, 842, 850, 985—93003, 37, 129, 158, 211, 244, 310, 380, 469, 587, 635, 746, 754, 899—94060, 63, 86, 320, 391, 411, 491, 501, 556, 659, 923, 976—95013, 90, 280, 331, 368, 553, 586, 589, 659, 766, 867, 894—96134, 139, 210, 242, 249, 338, 362, 371, 506, 673, 767, 857, 939, 952, 997—97030, 300, 360, 367, 387, 479, 483, 579, 632, 641, 817, 899, 973—98793, 802, 830—99036, 238, 250, 391, 885, 896, 928.

100144, 223, 285, 289, 292, 336, 374, 398, 424, 500, 670, 781, 872, 909—101080, 249, 381, 417, 418, 505, 680, 754, 765, 857, 866, 983—102115, 255, 385, 411, 583, 623, 681, 770, 869, 933—103069, 109, 228, 229, 333, 393, 720, 723, 860, 879—104005, 36, 54, 99, 121, 153, 170, 369, 446, 619, 627, 691, 701, 852, 970, 977—105001, 19, 138, 237, 251, 307, 521, 672, 737, 750, 788, 891—106042, 497, 528, 588, 705, 839, 895—107167, 821, 831—108087, 164, 267, 408, 480, 975, 981—109003, 141, 195, 221, 422, 493, 815, 822, 823, 899, 999—110079, 85, 637, 685, 781, 830, 920, 948—111066, 167, 225, 278, 400, 511, 561, 584, 695, 790, 922—112033, 118, 151, 157, 263, 276, 284, 607, 796, 836, 944, 978—113050, 58, 134, 141, 166, 223, 309, 513, 515, 527, 529, 541, 651, 684, 916, 978—114201, 284, 298, 538, 702, 917, 937—115041, 146, 230, 273, 442, 501—116391, 790, 881, 941—117213, 217, 611, 735, 768, 808, 850, 884, 935, 937, 988—118119, 136, 250, 292, 306, 373, 463, 570, 800, 813—119048, 49, 128, 334, 339, 390, 473, 542, 607, 621, 686—120140, 120333, 120362, 537, 562, 592, 787, 815—121025, 30, 128, 200, 293, 294, 313, 530, 770, 976—122005, 35, 100, 164, 272, 401, 452, 498, 657, 661, 824, 862, 901, 977—123007, 16, 138, 413, 519, 653, 764, 776, 990—124307, 310, 364, 390, 436, 493, 534, 728, 830, 950, 980, 996—125001, 161, 227, 373, 407, 505, 626, 632, 699, 739, 867, 868, 955, 958, 979—126038, 122, 393, 490, 535, 759, 811, 888, 912, 954—127071, 161, 424, 550, 536, 617, 642, 776, 781, 978—128018, 264, 552, 579, 609, 684, 696, 832, 877, 886, 903, 905—129076, 173, 802, 867, 894, 968—130163, 230, 279, 281, 501, 596, 603, 735, 872, 880, 889, 915—131082, 206, 390, 410, 496, 555, 631, 663, 681, 744, 907, 962—132035, 135, 139, 321, 327, 355, 498, 630, 675, 776, 782, 847, 854, 901, 993—133006, 66, 386, 400, 424, 430, 661, 873—134066, 107, 216, 266, 303, 323, 455, 493, 571, 638, 711, 933, 934, 966—135072, 291, 315, 395, 450, 568, 601, 687, 709, 744, 762, 812, 819, 874—136061, 92, 93, 115, 204, 256, 263, 316, 317, 330, 409, 423, 585, 618, 674, 761, 780, 781, 920—137357, 439, 891, 921—138016, 119, 249, 330, 703, 843, 927—139231, 257, 317, 323, 334, 338, 622, 824, 952—140012, 30, 35, 80, 84, 87, 89, 158, 285, 296, 465, 470, 627, 757, 768, 804, 840, 872—141302, 338, 346, 358, 576, 591, 666, 939—142118, 374, 550, 598, 605, 641, 673, 683, 875—143201, 202, 329, 349, 468, 750, 858, 861, 989—144079, 84, 193, 209, 269, 276, 293, 332, 572, 617, 654, 661, 719, 742, 846, 850, 882, 890, 940—145218, 293.

Caisse Centrale de Crédit Hypothécaire

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIONS DE FRANCS

30, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)

R. C.: Seine 233238 B.

Obligations 6 0/0 1929 (anciennes et échangées).

La société, usant de la faculté réservée lors de l'émission, a racheté les 540 obligations 6 0/0 1929 à amortir le 1er janvier 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.

Les amortissements antérieurs ont été effectués également par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 276448 B.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société nationale des chemins de fer français a racheté en Bourse les titres ci-après formant la totalité de l'amortissement au 1er janvier 1952, savoir:

6.000 obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 500 F. — 14.800 obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 2.000 F.
5.240 obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 10.000 F.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort de ces valeurs.

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

AVIS IMPORTANT

I. — Lorsque trois zéros figurent dans la colonne de fin de série, ils indiquent l'unité de mille immédiatement supérieure à celle du début de la série:

Exemple: 30.801 à 000, signifie: 30.801 à 31.000 inclus.

II. — 1/46 signifie échéance d'amortissement du 1er semestre 1946 (1er janvier); 2/46 signifie échéance d'amortissement du 2e semestre 1946 (1er juillet); 52 signifie échéance annuelle d'amortissement (1er janvier).

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 500 F.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
16.916 à 943	2/46	1.010.001 à 400	2/46	2.043.601 à 999	2/45	3.022.001 à 400	1/46	3.025.001 à 200	2/46
22.001 à 400	1/46	1.035.201 à 600	2/45	2.062.401 à 800	2/45	3.022.801 à 000	1/46	3.032.001 à 072	2/45
30.801 à 000	1/46	1.048.001 à 400	2/45	2.096.801 à 000	2/46	3.023.001 à 200	1/46	3.032.073 à 400	1/46
31.001 à 200	1/46	1.078.401 à 800	2/46	2.097.001 à 200	2/46	3.024.801 à 000	2/46	3.038.401 à 800	2/46
92.001 à 400	2/46	1.081.001 à 400	1/46						

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 2.000 F.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
33.901 à 999	1/46	4.007.727 à 800	1/46	4.052.201 à 300	2/46	6.012.501 à 600	1/46	8.010.201 à 300	2/46
93.001 à 100	2/46	4.010.601 à 700	1/46	4.059.201 à 300	2/46	6.031.401 à 500	2/46	8.012.901 à 999	2/45
93.801 à 900	2/46	4.034.001 à 100	2/46	4.068.501 à 600	2/45	7.024.701 à 800	1/46	8.026.801 à 900	2/45
2.001.301 à 400	2/46	4.042.101 à 200	2/45	4.087.101 à 200	1/46	7.048.501 à 600	2/45	8.032.501 à 600	2/46
2.060.401 à 500	1/46	4.043.501 à 600	2/46	4.088.701 à 800	2/46	7.060.701 à 800	2/46	8.035.001 à 100	1/46
2.098.901 à 000	2/46	4.051.001 à 100	1/46	5.013.701 à 800	2/46	7.077.201 à 300	1/46	8.057.701 à 800	1/46
3.072.801 à 900	2/46								

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 10.000 F.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
4.641 à 660	2/45	1.036.701 à 720	2/46	1.038.721 à 740	2/45	1.082.601 à 620	2/45	2.020.841 à 860	1/45
1.029.721 à 740	1/45	1.037.601 à 620	2/46	1.067.501 à 520	2/46	2.018.321 à 340	2/46	2.034.281 à 300	2/46
1.035.081 à 100	2/46	1.038.081 à 100	2/45	1.073.941 à 960	2/46	2.020.461 à 480	1/45	2.036.541 à 560	2/46

Amortissement des obligations Est 2 1/2 0/0.

Liste récapitulative des titres sortis au tirage du 14 novembre 1951 et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Les titres sortis au dernier tirage seront remboursables à 484 F, à partir du 1er janvier 1952.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
821 à 840	2/25	2.701 à 720	2/47	5.441 à 460	2/43	7.261 à 280	52	9.381 à 400	1/49
861 à 880	2/46	3.401 à 420	51	5.641 à 660	52	7.581 à 600	1/49	9.481 à 500	2/49
981 à 000	1/49	3.781 à 800	51	5.961 à 980	2/47	7.761 à 780	2/49	9.561 à 580	52
1.061 à 080	2/48	3.861 à 880	1/49	6.021 à 040	2/46	8.061 à 080	51	9.721 à 740	51
1.101 à 120	52	4.141 à 160	52	6.241 à 260	52	8.141 à 160	50	9.941 à 960	52
1.441 à 460	52	4.361 à 380	52	6.381 à 400	1/24	8.281 à 300	1/38	9.981 à 000	1/48
1.581 à 600	51	4.761 à 780	1/32	6.541 à 560	52	8.341 à 360	52	10.021 à 040	1/49
1.681 à 700	2/45	4.801 à 820	2/49	6.621 à 640	52	8.381 à 400	51	10.081 à 100	52
2.221 à 240	1/36	5.061 à 080	52	6.661 à 680	51	8.641 à 660	2/48	10.401 à 420	52
2.321 à 340	2/46	5.241 à 260	1/49	6.781 à 800	2/43	8.721 à 740	1/49	10.421 à 440	2/42
2.521 à 540	52	5.261 à 280	2/45	6.861 à 880	2/49	9.101 à 120	52	10.441 à 460	1/47
2.561 à 580	52	5.381 à 400	51	7.001 à 020	2/49	9.361 à 380	52	10.511 à 560	51

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
10.701 à 720	52
10.741 à 760	52
10.761 à 780	52
11.061 à 080	52
11.441 à 460	52
11.681 à 700	52
11.701 à 720	2/49
11.861 à 880	1/41
11.961 à 980	2/46
12.421 à 440	51
12.501 à 520	51
12.821 à 840	52
12.981 à 999	1/44
13.221 à 240	52
13.561 à 580	2/44
13.661 à 680	52
14.021 à 040	2/49
14.081 à 100	1/48
14.221 à 240	52
14.421 à 440	52
14.841 à 860	52
14.921 à 940	50
15.101 à 120	52
15.161 à 180	1/45
15.181 à 200	51
15.381 à 400	51
15.581 à 600	50
15.681 à 700	2/48
16.001 à 020	51
16.121 à 140	52
16.161 à 180	2/47
16.261 à 280	51
16.721 à 740	2/46
16.761 à 780	51
16.781 à 800	52
17.081 à 100	51
17.241 à 260	2/49
17.361 à 380	51
17.571	2/32
17.581 à 600	1/45
17.821 à 840	1/48
17.961 à 980	1/41
18.221 à 240	2/48
18.301 à 320	52
18.421 à 440	52
18.641 à 660	2/49
18.681 à 700	51
18.921 à 940	51
18.941 à 960	2/48
18.961 à 980	2/35
19.021 à 040	52
19.261 à 280	52
19.281 à 300	51
19.461 à 480	50
19.641 à 660	1/44
20.021 à 040	1/42
20.461 à 480	52
20.481 à 500	52
20.501 à 520	51
20.541 à 560	51
20.661 à 680	52
20.841 à 860	50
21.201 à 220	51
21.341 à 360	2/48
21.401 à 420	1/46
21.441 à 460	2/48
21.501 à 520	1/48
22.221 à 240	51
22.561 à 580	2/47
22.581 à 600	1/46
22.781 à 800	2/48
22.801 à 820	52
22.841 à 860	51
23.201 à 220	52
23.521 à 540	52
23.681 à 700	2/48
23.701 à 720	52
24.061 à 080	52
24.261 à 280	2/49
24.301 à 320	51
24.381 à 400	52
24.421 à 440	51
24.641 à 660	2/49
24.901 à 920	52
25.101 à 120	52
25.141 à 160	52
25.181 à 200	51
25.241 à 260	52
25.321 à 340	52
25.681 à 900	1/49
25.941 à 960	2/48
26.621 à 640	52
27.981 à 000	50
28.361 à 380	2/43
28.421 à 440	1/37
28.481 à 500	1/46
28.521 à 540	2/47
28.701 à 720	2/46
28.741 à 760	2/44
28.881 à 900	2/49
29.221 à 240	51
29.961 à 980	2/33
30.041 à 060	2/48
30.581 à 600	52
30.641 à 660	1/37
30.721 à 740	1/47
30.881 à 900	1/45
30.921 à 940	2/44
31.321 à 340	52
31.681 à 700	1/48
31.701 à 720	52
31.741 à 760	52
31.941 à 960	52
31.961 à 980	51
32.141 à 160	1/41
32.381 à 400	2/42
32.421 à 440	2/23
32.681 à 700	2/48
32.701 à 720	51
32.761 à 780	1/38
32.781 à 800	50
33.121 à 140	51
33.401 à 420	2/46
33.481 à 500	2/48
33.961 à 980	52
34.081 à 100	2/49
34.101 à 120	1/40
34.201 à 220	2/38
34.381 à 400	2/49
34.501 à 520	2/49
34.601 à 620	52
34.661 à 680	2/32
34.681 à 700	50
35.001 à 020	52
35.141 à 160	1/46
35.261 à 280	1/41
35.421 à 440	1/46
35.441 à 460	1/42
35.601 à 620	1/49
35.701 à 720	2/43
35.801 à 820	2/47
35.921 à 940	51
36.021 à 040	2/49
36.041 à 060	52
36.061 à 080	1/42
36.241 à 260	2/49
36.301 à 320	2/45
36.341 à 360	1/49
36.521 à 540	51
36.561 à 580	1/45
36.841 à 860	52
36.921 à 940	2/34
36.961 à 980	52
37.041 à 060	1/45
37.101 à 120	1/45
37.221 à 240	50
38.041 à 060	52
38.381 à 400	2/49
38.441 à 460	51
38.601 à 620	50
39.301 à 320	52
39.661 à 680	51
39.721 à 740	50
39.761 à 780	51
39.981 à 000	50
40.081 à 100	52
40.161 à 180	50
40.201 à 220	2/42
40.261 à 280	51
40.341 à 360	51
40.381 à 400	51
40.521 à 540	1/44
40.601 à 620	52
40.721 à 740	51
40.781 à 800	50
40.821 à 840	52
40.861 à 880	2/42
41.021 à 040	51
41.061 à 080	1/48
41.241 à 260	51
41.581 à 600	2/45
42.221 à 240	2/48
42.381 à 400	2/49
42.401 à 420	50
42.441 à 460	50
42.481 à 500	2/45
42.681 à 700	2/49
42.861 à 880	2/48
43.121 à 140	52
43.361 à 380	52
43.421 à 440	2/43
43.461 à 480	52
43.821 à 840	2/46
43.841 à 860	51
44.021 à 040	2/44
44.061 à 080	52
44.281 à 300	52
44.301 à 320	1/49
44.581 à 600	2/25
44.661 à 680	52
44.681 à 700	52
45.021 à 040	50
45.081 à 100	2/27
45.321 à 340	1/49
45.341 à 360	2/41
45.401 à 420	52
45.421 à 440	51
45.441 à 460	2/47
45.521 à 540	50
46.141 à 160	52
46.761 à 780	2/48
46.821 à 840	1/29
46.881 à 900	1/48
46.941 à 960	1/45
47.461 à 480	51
47.761 à 780	1/38
47.861 à 880	2/40
47.901 à 920	51
47.921 à 940	51
47.961 à 980	50
48.341 à 360	2/47
48.661 à 680	2/48
48.921 à 940	52
49.181 à 200	52
49.221 à 240	52
49.501 à 520	2/46
49.581 à 600	51
49.701 à 720	1/47
50.001 à 020	52
50.021 à 040	51
50.041 à 060	2/49
50.221 à 240	2/49
50.261 à 280	2/44
50.281 à 300	52
50.381 à 400	2/43
50.421 à 440	52
50.561 à 580	50
50.761 à 780	2/49
50.901 à 920	52
50.921 à 940	2/46
50.941 à 960	2/29
51.321 à 340	1/49
51.341 à 360	2/39
51.421 à 440	1/49
51.901 à 920	2/48
51.921 à 940	51
52.081 à 100	2/46
52.101 à 120	52
52.421 à 440	2/35
52.481 à 500	1/42
52.501 à 520	1/49
52.581 à 600	1/44
52.661 à 680	2/45
52.701 à 720	51
52.821 à 840	2/45
53.341 à 360	52
53.701 à 720	2/46
53.741 à 760	1/49
53.761 à 780	1/47
53.841 à 860	2/48
53.941 à 960	1/48
54.001 à 020	51
54.041 à 060	1/48
54.181 à 200	1/43
54.221 à 240	51
54.281 à 300	2/44
54.341 à 360	51
54.701 à 720	1/49
54.861 à 880	51
55.001 à 020	2/47
55.021 à 040	1/33
55.101 à 120	2/49
55.321 à 340	50
55.441 à 460	52
55.481 à 500	51
55.521 à 540	1/48
55.801 à 820	2/40
55.941 à 960	52
56.001 à 020	2/48
56.021 à 040	50
56.401 à 420	2/48
56.561 à 580	2/48
56.681 à 700	1/49
56.721 à 740	1/49
56.761 à 780	52
56.941 à 960	51
57.001 à 020	2/41
57.201 à 220	2/48
57.321 à 340	2/49
57.621 à 640	2/46
57.641 à 660	1/43
57.981 à 000	52
58.001 à 020	51
58.141 à 160	51
58.301 à 320	52
58.361 à 380	51
58.501 à 520	52
58.521 à 540	51
58.581 à 600	1/44
59.081 à 100	2/45
59.121 à 140	2/47
59.161 à 180	51
59.321 à 340	52
59.361 à 380	2/44
59.401 à 420	1/38
59.521 à 540	1/40
59.541 à 560	51
59.601 à 620	51
59.661 à 680	2/49
59.801 à 820	52
59.861 à 880	1/48
60.041 à 060	2/49
60.281 à 300	52
60.301 à 320	2/48
60.621 à 640	2/48
61.281 à 300	1/41
61.341 à 360	52
61.361 à 380	2/40
61.481 à 500	1/46
61.521 à 540	1/40
61.641 à 660	52
61.761 à 780	52
61.881 à 900	2/44
61.921 à 940	2/48
62.061 à 080	51
62.281 à 300	2/47
62.781 à 800	1/49
62.981 à 000	51
63.181 à 200	51
63.201 à 220	50
63.381 à 400	1/39
63.461 à 480	52
63.621 à 640	52
63.661 à 680	2/47
63.701 à 720	2/46
63.941 à 960	2/46
63.981 à 000	51
64.001 à 020	50
64.061 à 080	2/49
64.141 à 160	50
64.461 à 480	50
64.541 à 560	1/49
64.701 à 720	50
64.721 à 740	51
64.741 à 760	50
65.081 à 100	2/46
65.121 à 140	51
65.341 à 360	1/48
65.461 à 480	1/49
65.681 à 700	2/48
65.701 à 720	50
66.041 à 060	52
66.121 à 140	1/48
66.141 à 160	50
66.261 à 280	51
66.341 à 360	2/42
66.381 à 400	2/49
66.541 à 560	2/42
66.581 à 600	2/38
67.021 à 040	52
67.121 à 140	2/47
67.241 à 260	52
67.881 à 900	1/47
67.921 à 940	52
68.001 à 020	52
68.141 à 160	2/39
68.181 à 200	2/45
68.221 à 240	51
68.241 à 260	2/49
68.481 à 500	51
68.501 à 520	2/49
68.821 à 840	52
68.881 à 900	51
69.361 à 380	2/44
69.421 à 440	50
69.441 à 460	2/48
69.661 à 680	52
69.981 à 999	1/34
70.001 à 020	51
70.081 à 100	51
70.141 à 160	2/39
70.181 à 200	2/48
70.421 à 440	51
70.481 à 500	2/49
70.501 à 520	2/49
70.521 à 540	51
70.641 à 660	52
70.661 à 680	2/49
71.321 à 340	52
71.421 à 440	1/32
71.601 à 620	2/49
71.801 à 820	50
72.041 à 060	1/49
72.121 à 140	51
72.201 à 220	50
72.221 à 240	52
72.281 à 300	1/46
72.301 à 320	52
72.541 à 560	1/47
72.881 à 900	1/49
72.901 à 920	51
73.001 à 020	52
73.121 à 140	52
73.761 à 780	52
73.941 à 960	52
74.481 à 500	52
74.721 à 740	2/42
74.741 à 760	1/47
74.941 à 960	2/48
75.381 à 400	1/44
75.401 à 420	1/48
75.941 à 960	50
76.121 à 140	1/46
76.821 à 840	2/36
76.841 à 860	2/47
76.861 à 880	2/47
76.901 à 920	51
76.941 à 960	1/47
77.601 à 620	2/48
77.681 à 700	51
77.741 à 760	1/48
77.761 à 780	1/49
77.781 à 800	1/44
78.261 à 280	2/48
78.681 à 700	52
78.781 à 800	1/49
78.821 à 840	51
78.901 à 920	1/47
78.921 à 940	1/47
78.941 à 960	2/48
78.981 à 000	52
79.301 à 320	51
79.321 à 340	1/48
79.361 à 380	2/24
79.421 à 440	2/48
79.801 à 820	52
79.861 à 880	52
79.901 à 920	1/43
80.101 à 120	1/48
80.221 à 240	1/49
80.341 à 360	52
80.821 à 840	52
80.881 à 900	2/47
80.941 à 960	2/44
81.001 à 020	52
81.021 à 040	1/43
81.061 à 080	50
81.121 à 140	51
81.241 à 260	51
81.361 à 380	2/47
81.661 à 680	2/44
81.741 à 760	52
81.761 à 780	2/46
82.481 à 500	2/46

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
82.541 à 560	1/34
82.561 à 580	51
82.581 à 600	52
82.621 à 640	1/41
82.681 à 700	2/47
82.921 à 940	1/47
83.321 à 340	2/46
83.521 à 540	51
83.601 à 620	51
83.641 à 660	2/49
83.701 à 720	51
83.761 à 780	52
83.881 à 900	2/49
83.981 à 000	2/48
84.341 à 360	52
84.421 à 440	51
84.661 à 680	51
85.061 à 080	1/43
85.081 à 100	2/45
85.241 à 260	1/49
85.521 à 540	2/41
85.541 à 560	1/49
85.661 à 680	52
85.801 à 820	52
85.881 à 900	51
86.121 à 140	2/42
86.261 à 280	2/45
86.441 à 460	52
86.461 à 480	52
86.481 à 500	51
86.721 à 740	1/44
86.881 à 900	1/42
87.001 à 020	2/49
87.061 à 080	51
87.121 à 140	1/47
87.161 à 180	52
87.221 à 240	52
87.321 à 340	1/45
87.621 à 640	2/45
87.641 à 660	2/49
87.661 à 680	51
88.181 à 200	1/22
88.341 à 360	52
88.481 à 500	52
88.521 à 540	1/49
88.861 à 880	51
88.881 à 900	50
88.941 à 960	50
89.001 à 020	2/49
89.021 à 040	1/44
89.121 à 140	51
89.861 à 880	1/39
89.881 à 900	51
89.921 à 940	51
90.681 à 700	2/45
91.441 à 460	51
91.461 à 480	2/49
91.701 à 720	52
91.741 à 760	52
91.781 à 800	51
92.401 à 420	2/45
92.541 à 560	2/48
92.661 à 680	51
92.821 à 840	2/46
93.041 à 060	2/49
93.121 à 140	52
93.381 à 400	2/49
93.401 à 420	1/46
93.521 à 540	51
93.601 à 620	1/45
93.721 à 740	2/44
93.901 à 920	2/43
94.041 à 060	2/42
94.161 à 180	1/49
94.341 à 360	2/45
94.481 à 500	1/44
94.781 à 800	52
94.961 à 980	52
95.061 à 080	1/47
95.161 à 180	1/49
95.241 à 260	50
95.281 à 300	2/48
95.741 à 760	50
95.801 à 820	51
95.901 à 920	52
96.041 à 060	52
96.061 à 080	51
96.201 à 220	1/42
96.241 à 260	50
96.361 à 380	2/39
96.381 à 400	2/51
96.501 à 520	52
96.741 à 760	52
97.001 à 020	51
97.021 à 040	52
97.081 à 100	52
97.161 à 180	50
97.301 à 320	52
97.521 à 540	51
97.641 à 660	1/47
98.101 à 120	50
98.421 à 440	51
98.621 à 640	1/48
98.901 à 920	2/49
99.081 à 100	2/47
99.301 à 320	51
99.341 à 360	51
99.481 à 500	52
99.541 à 560	2/48
99.561 à 580	52
99.821 à 840	2/49
99.861 à 880	1/42
100.041 à 060	1/49
100.321 à 340	2/48
100.761 à 780	51
100.881 à 900	52
101.061 à 080	2/49
101.161 à 180	2/45
101.301 à 320	2/46
101.361 à 380	2/45
103.261 à 280	2/31
103.301 à 320	52
103.341 à 360	52
103.361 à 380	1/47
103.401 à 420	1/49
103.481 à 500	52
103.501 à 520	52
103.841 à 860	2/40
103.881 à 900	52
104.041 à 060	1/49
104.361 à 380	52
104.521 à 540	2/41
104.601 à 620	52
104.861 à 880	52
105.241 à 260	51
105.381 à 400	1/49
105.741 à 760	2/40
105.761 à 780	1/46
105.781 à 800	1/47
106.081 à 100	52
106.161 à 180	2/46
106.181 à 200	51
106.341 à 360	52
106.501 à 520	1/49
106.541 à 560	52
106.661 à 680	50
106.761 à 780	2/47
106.861 à 880	52
106.921 à 940	1/21
107.181 à 200	1/49
107.261 à 280	1/49
107.321 à 340	52
107.421 à 440	51
107.441 à 460	52
107.461 à 480	52
107.581 à 600	1/42
107.641 à 660	51
107.681 à 700	2/47
107.721 à 740	2/41
107.741 à 760	52
107.801 à 820	1/41
108.361 à 380	52
108.381 à 400	51
108.421 à 440	51
108.441 à 460	52
108.541 à 560	52
108.881 à 900	2/49
108.921 à 940	2/45
109.001 à 020	52
109.241 à 260	52
109.541 à 560	52
109.621 à 640	2/49
109.661 à 680	1/48
110.121 à 140	52
110.221 à 240	1/46
110.281 à 300	51
110.321 à 340	52
110.601 à 620	1/22
110.981 à 000	52
111.061 à 080	1/47
111.481 à 500	2/47
111.501 à 520	52
111.521 à 540	51
111.561 à 580	2/45
111.681 à 700	2/47
111.861 à 880	1/39
111.921 à 940	1/49
112.281 à 300	1/49
112.481 à 500	2/47
112.561 à 580	1/42
112.581 à 600	51
112.661 à 680	2/42
112.741 à 760	51
112.801 à 820	50
112.821 à 840	1/49
113.201 à 220	1/41
113.541 à 560	52
113.561 à 580	52
113.701 à 720	2/49
113.741 à 760	1/47
113.761 à 780	50
113.841 à 860	1/43
113.901 à 920	2/48
114.201 à 220	51
114.421 à 440	1/48
114.441 à 460	50
114.541 à 560	2/44
114.921 à 940	1/43
115.221 à 240	51
115.261 à 280	2/47
115.281 à 300	1/45
115.401 à 420	2/48
115.421 à 440	1/49
115.441 à 460	2/43
115.461 à 480	51
115.561 à 580	52
115.701 à 720	52
115.941 à 960	52
116.021 à 040	2/40
116.081 à 100	2/48
116.461 à 480	50
116.521 à 540	1/28
116.641 à 660	2/46
116.661 à 680	2/44
116.981 à 999	2/32
117.041 à 060	52
117.201 à 220	1/48
117.261 à 280	50
117.321 à 340	52
117.401 à 420	51
117.641 à 660	1/49
118.001 à 020	2/48
118.041 à 060	52
118.081 à 100	2/44
118.161 à 180	50
118.241 à 260	2/47
118.301 à 320	51
118.421 à 440	52
118.461 à 480	2/46
118.541 à 560	2/49
118.561 à 580	1/49
118.721 à 740	1/45
118.921 à 940	1/43
119.021 à 040	50
119.681 à 700	51
119.921 à 940	1/41
120.061 à 080	52
120.261 à 280	1/35
120.301 à 320	2/46
120.321 à 340	50
120.561 à 580	52
120.601 à 620	1/31
120.741 à 760	2/46
120.821 à 840	1/48
121.081 à 100	52
121.241 à 260	2/47
121.281 à 300	52
121.301 à 320	2/49
121.681 à 700	2/46
121.701 à 720	50
121.801 à 820	1/48
121.921 à 940	50
122.021 à 040	1/26
122.061 à 080	1/44
122.141 à 160	2/48
122.261 à 280	1/49
122.281 à 300	2/48
122.321 à 340	52
122.381 à 400	1/49
122.401 à 420	51
122.421 à 440	52
122.541 à 560	51
122.561 à 580	1/46
122.601 à 620	2/42
122.621 à 640	2/36
122.721 à 740	2/49
122.841 à 860	50
122.881 à 900	1/49
123.001 à 020	2/37
123.141 à 160	1/49
123.321 à 340	2/49
123.461 à 480	52
123.561 à 580	52
123.681 à 700	51
123.721 à 740	50
123.781 à 800	52
123.881 à 900	2/40
124.721 à 740	50
125.001 à 020	1/43
125.021 à 040	1/45
125.041 à 060	1/45
125.421 à 140	52
125.221 à 240	1/49
125.421 à 440	1/44
125.461 à 480	50
125.541 à 560	2/49
125.701 à 720	52
126.081 à 100	1/47
126.101 à 120	2/47
126.141 à 160	50
126.241 à 260	1/44
126.261 à 280	1/36
126.301 à 320	52
126.341 à 360	52
126.441 à 460	52
126.461 à 480	52
126.521 à 540	2/46
126.921 à 940	2/48
127.121 à 140	52
127.141 à 160	2/47
127.281 à 300	2/48
127.481 à 500	51
127.601 à 620	1/48
127.701 à 720	1/23
127.761 à 780	2/48
127.941 à 960	1/47
127.981 à 000	52
128.241 à 260	51
128.321 à 340	52
128.501 à 520	1/47
128.541 à 560	2/43
128.581 à 600	52
128.621 à 640	52
128.701 à 720	52
128.881 à 900	51
129.101 à 120	52
129.441 à 460	2/47
129.461 à 480	50
129.601 à 620	52
129.761 à 780	2/49
129.841 à 860	1/45
129.881 à 900	52
130.101 à 120	2/46
130.421 à 440	52
130.521 à 540	52
130.941 à 960	2/47
131.141 à 160	52
131.541 à 560	2/49
131.721 à 740	50
132.301 à 320	52
132.581 à 600	52
132.721 à 740	51
132.821 à 840	1/47
132.881 à 900	52
132.961 à 980	52
132.981 à 000	2/49
133.141 à 160	51
133.441 à 460	52
134.001 à 020	2/47
134.021 à 040	2/49
134.081 à 100	52
134.421 à 440	50
134.701 à 720	52
134.721 à 740	52
134.781 à 800	2/47
135.041 à 060	52
135.641 à 660	2/34
135.801 à 820	50
136.101 à 120	1/49
136.381 à 400	51
136.421 à 440	1/43
136.461 à 480	2/46
136.541 à 560	1/49
136.621 à 640	1/49
136.641 à 660	2/35
136.721 à 740	1/46
136.881 à 900	52
137.401 à 420	51
137.461 à 480	51
137.701 à 720	50
137.721 à 740	51
137.821 à 840	2/46
137.881 à 900	52
137.901 à 920	1/46
137.921 à 940	51
138.001 à 020	52
138.361 à 380	51
138.721 à 740	52
138.741 à 760	1/43
139.281 à 300	2/48
139.341 à 360	2/31
139.381 à 400	52
139.481 à 500	52
139.821 à 840	52
140.061 à 080	50
140.141 à 160	52
140.161 à 180	2/44
140.201 à 220	51
140.221 à 240	1/44
140.501 à 520	51
140.681 à 700	52
140.761 à 780	50
141.121 à 140	52
141.221 à 240	2/49
141.401 à 420	52
141.801 à 820	52
141.941 à 960	52
142.381 à 400	51
142.401 à 420	1/49
142.861 à 880	50
142.881 à 900	51
143.001 à 020	1/48
143.041 à 060	1/47
143.061 à 080	1/46
143.221 à 240	1/43
143.761 à 780	2/49
143.861 à 880	1/47
143.921 à 940	1/49
144.241 à 260	50
144.321 à 340	2/42
144.361 à 380	2/46
144.461 à 480	2/49
144.701 à 720	2/45
144.761 à 780	1/44
144.841 à 860	50
144.921 à 940	52
144.961 à 980	51
145.021 à 040	52
145.061 à 080	2/45
145.201 à 220	2/47
145.241 à 260	51
145.261 à 280	2/43
145.301 à 320	50
145.521 à 540	52
145.821 à 840	2/49
146.101 à 120	2/48
146.141 à 160	1/49
146.261 à 280	51
146.561 à 580	52
147.641 à 660	52
148.181 à 200	1/48
149.501 à 520	1/48
149.941 à 960	52
150.061 à 080	1/48
150.461 à 480	50
150.621 à 640	2/43
150.821 à 840	2/47
150.901 à 920	52
151.001 à 020	52
151.101 à 120	50
151.201 à 220	52
151.241 à 260	2/45
151.261 à 280	52
151.401 à 420	1/49
151.441 à 460	50
151.641 à 660	1/49
151.921 à 940	2/49
152.081 à 100	2/46
152.201 à 220	2/36
152.241 à 260	50
152.261 à 280	2/39
152.441 à 460	1/47
152.661 à 680	1/47
152.781 à 800	1/46
152.981 à 000	51

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
153.461 à 480	52	171.021 à 040	52	186.261 à 280	51	200.341 à 360	2/45	219.301 à 320	52
154.201 à 220	52	171.101 à 120	2/49	186.421 à 440	50	200.401 à 420	2/41	219.601 à 620	1/49
154.681 à 700	52	171.381 à 400	52	186.461 à 480	2/49	200.521 à 540	52	219.621 à 640	51
154.741 à 760	52	171.401 à 420	52	186.621 à 640	2/43	200.881 à 900	52	219.681 à 700	52
155.221 à 240	2/47	171.481 à 500	51	186.881 à 900	2/49	200.901 à 920	50	219.781 à 800	52
155.261 à 280	1/48	171.981 à 999	2/41	186.901 à 920	2/49	201.441 à 460	2/44	219.881 à 900	51
156.261 à 280	52	172.001 à 020	51	187.061 à 080	2/47	201.461 à 480	2/47	219.981 à 000	1/48
156.301 à 320	2/46	172.241 à 260	52	187.461 à 480	51	201.601 à 620	2/42	220.081 à 100	50
156.421 à 440	50	172.321 à 340	51	187.501 à 520	52	201.641 à 660	2/46	220.121 à 140	52
156.501 à 520	52	172.501 à 520	51	187.641 à 660	52	201.921 à 940	51	220.161 à 180	2/41
156.641 à 660	52	172.701 à 720	52	187.841 à 860	51	202.081 à 100	52	220.181 à 200	51
156.701 à 720	52	172.761 à 780	51	187.921 à 940	1/46	202.141 à 160	1/48	220.221 à 240	1/45
157.021 à 040	2/41	172.841 à 860	1/43	187.941 à 960	2/41	202.181 à 200	52	220.441 à 460	51
157.761 à 780	52	172.921 à 940	1/35	187.981 à 000	50	202.361 à 380	52	220.561 à 580	1/40
157.921 à 940	1/44	173.081 à 100	52	188.141 à 160	50	202.421 à 440	1/47	220.661 à 680	2/47
158.301 à 320	51	173.181 à 200	1/49	188.341 à 360	2/46	202.441 à 460	1/47	220.681 à 700	51
158.401 à 420	52	173.341 à 360	52	188.701 à 720	1/43	202.601 à 620	1/49	220.861 à 880	2/45
158.621 à 640	1/49	173.521 à 540	52	188.981 à 000	2/48	202.621 à 640	52	220.941 à 960	2/48
158.801 à 820	2/42	173.601 à 620	52	189.001 à 020	51	202.681 à 700	51	221.461 à 480	51
158.901 à 920	51	173.681 à 700	52	189.081 à 100	51	203.081 à 100	1/33	221.801 à 820	50
159.241 à 260	51	173.721 à 740	50	189.121 à 140	52	203.621 à 640	52	222.141 à 160	51
159.361 à 380	1/48	173.741 à 760	1/47	189.241 à 260	1/40	203.661 à 680	2/46	222.401 à 420	2/49
159.441 à 460	52	174.021 à 040	2/45	189.421 à 440	2/49	203.721 à 740	2/28	222.481 à 500	51
159.521 à 540	2/49	174.381 à 400	2/40	190.001 à 020	2/43	203.801 à 820	52	223.061 à 080	52
159.661 à 680	1/49	174.961 à 980	52	190.041 à 060	51	203.821 à 840	1/46	223.261 à 220	52
159.721 à 740	51	175.061 à 080	51	190.321 à 340	2/48	203.841 à 860	2/48	225.261 à 280	52
159.801 à 820	2/48	175.341 à 360	1/49	190.341 à 360	52	203.941 à 960	1/48	225.881 à 900	52
159.901 à 920	51	175.621 à 640	2/49	190.661 à 680	52	204.001 à 020	52	226.101 à 120	52
160.021 à 040	52	175.761 à 780	2/41	190.761 à 780	2/48	204.061 à 080	52	226.241 à 260	52
160.061 à 080	50	175.901 à 920	2/48	190.801 à 820	1/41	204.101 à 120	2/47	226.621 à 640	52
161.101 à 120	52	176.441 à 460	50	190.901 à 920	51	204.301 à 320	2/26	227.541 à 560	52
161.201 à 220	52	176.501 à 520	51	190.941 à 960	1/46	204.341 à 360	1/49	228.081 à 100	52
161.561 à 580	52	176.581 à 600	51	191.061 à 080	51	204.441 à 460	1/49	228.281 à 300	2/42
162.001 à 020	52	176.741 à 760	1/49	191.101 à 120	1/48	204.521 à 540	51	228.301 à 320	2/46
162.361 à 380	52	177.141 à 160	1/48	191.261 à 280	2/49	204.641 à 660	52	228.341 à 360	1/47
162.561 à 580	2/47	177.261 à 280	1/49	191.381 à 400	2/49	204.741 à 760	2/47	228.381 à 400	51
162.621 à 640	2/46	177.601 à 620	51	191.481 à 500	52	204.821 à 840	1/49	228.461 à 420	2/48
162.641 à 660	1/47	177.781 à 800	52	191.701 à 720	52	204.941 à 960	1/49	228.561 à 480	2/42
162.761 à 780	2/39	177.841 à 860	52	191.981 à 000	52	205.101 à 120	52	228.521 à 540	2/47
162.861 à 880	50	178.201 à 220	52	192.121 à 140	2/43	206.821 à 840	52	228.561 à 580	2/46
162.941 à 960	1/48	178.481 à 500	51	192.141 à 160	51	206.901 à 920	52	228.581 à 600	1/48
163.001 à 020	52	178.581 à 600	52	192.361 à 380	51	208.341 à 360	1/48	228.681 à 700	51
163.041 à 060	2/36	178.701 à 720	2/49	192.381 à 400	2/46	208.541 à 560	1/46	229.401 à 420	52
163.061 à 080	51	178.941 à 960	51	192.421 à 440	1/47	208.801 à 820	1/47	229.501 à 520	2/47
163.103	2/32	179.161 à 180	2/48	192.441 à 460	2/47	208.841 à 860	52	229.521 à 540	51
163.241 à 260	2/42	179.181 à 200	1/46	192.481 à 500	2/48	208.881 à 900	2/49	229.581 à 600	1/48
163.581 à 600	1/45	179.241 à 260	52	192.581 à 600	2/46	209.001 à 020	2/47	229.661 à 629	1/36
163.741 à 760	51	179.261 à 280	2/49	192.701 à 720	1/41	209.041 à 060	2/22	229.621 à 640	51
163.821 à 840	2/45	179.361 à 380	52	192.861 à 880	52	209.121 à 140	2/45	230.081 à 100	50
163.841 à 860	52	179.841 à 860	50	193.221 à 240	50	209.341 à 360	52	230.501 à 520	2/46
163.941 à 960	2/46	179.881 à 900	1/46	193.661 à 680	2/45	209.521 à 540	1/44	230.561 à 580	2/48
164.141 à 160	50	180.241 à 260	52	193.861 à 880	52	209.821 à 840	52	230.681 à 700	52
164.161 à 180	52	180.521 à 540	51	193.961 à 980	52	209.921 à 940	2/43	230.701 à 720	1/48
164.461 à 480	52	180.681 à 700	52	194.021 à 040	51	209.981 à 000	2/49	230.741 à 760	52
164.641 à 660	51	181.501 à 520	2/46	194.321 à 340	52	210.161 à 180	52	232.121 à 140	52
164.721 à 740	52	181.541 à 560	1/49	194.601 à 620	52	210.201 à 220	51	233.101 à 120	52
164.741 à 760	1/47	181.681 à 700	2/44	194.881 à 900	2/16	210.841 à 860	51	233.301 à 320	52
164.861 à 880	51	181.701 à 720	52	195.041 à 060	1/49	210.901 à 920	52	233.461 à 480	51
164.881 à 900	2/43	181.741 à 760	52	195.121 à 140	51	211.521 à 540	51	233.581 à 600	2/49
165.121 à 140	52	181.981 à 000	52	195.161 à 180	52	211.621 à 640	51	233.601 à 620	50
165.281 à 300	52	182.021 à 040	2/48	195.501 à 520	51	212.261 à 280	2/49	233.681 à 700	1/47
165.581 à 600	52	182.061 à 080	51	195.721 à 740	1/49	212.381 à 400	52	234.981 à 000	52
165.761 à 780	52	182.261 à 280	50	196.041 à 060	51	212.421 à 440	52	235.001 à 020	1/47
166.061 à 080	51	182.281 à 300	52	196.561 à 580	51	212.741 à 760	52	235.261 à 280	52
166.221 à 240	1/46	182.301 à 320	1/47	196.681 à 700	51	212.821 à 840	50	235.501 à 520	52
166.401 à 420	2/49	182.541 à 560	51	196.761 à 780	1/45	213.301 à 320	2/45	236.281 à 300	1/49
166.441 à 460	51	182.741 à 760	52	196.821 à 840	51	213.321 à 340	52	236.301 à 320	1/47
166.581 à 600	1/41	182.781 à 800	52	197.081 à 100	50	213.341 à 360	50	236.301 à 820	1/46
166.621 à 640	52	182.801 à 820	50	197.301 à 420	52	213.521 à 540	1/48	237.061 à 080	2/36
166.641 à 660	2/41	182.821 à 840	2/43	197.701 à 720	1/48	213.601 à 620	51	237.081 à 100	1/16
166.741 à 760	51	183.001 à 020	2/47	197.721 à 740	52	213.741 à 760	52	237.161 à 180	52
166.901 à 920	1/44	183.081 à 100	1/46	197.741 à 760	52	214.241 à 260	51	237.181 à 200	50
166.981 à 000	2/49	183.241 à 260	51	197.761 à 780	51	214.261 à 280	50	237.201 à 220	51
167.181 à 200	2/44	183.341 à 360	2/42	197.901 à 920	2/46	214.601 à 620	1/46	237.521 à 540	2/49
167.241 à 260	51	183.461 à 480	50	198.021 à 040	2/48	214.801 à 820	51	237.761 à 780	52
167.521 à 540	2/44	183.501 à 520	52	198.081 à 100	2/48	214.821 à 840	52	238.341 à 360	52
167.721 à 740	52	183.681 à 700	2/48	198.161 à 180	1/43	214.901 à 920	50	238.381 à 400	52
168.121 à 140	52	183.801 à 820	52	198.201 à 220	52	215.161 à 180	51	238.701 à 720	52
168.221 à 240	1/44	183.841 à 860	52	198.281 à 300	51	215.841 à 860	52	240.161 à 180	52
168.261 à 280	51	184.261 à 280	50	198.601 à 620	2/46	216.621 à 640	2/44	240.741 à 760	52
168.301 à 320	51	184.381 à 400	1/49	198.701 à 720	52	217.041 à 060	51	241.341 à 360	52
168.541 à 560	1/48	184.441 à 460	2/48	198.961 à 980	2/49	217.141 à 160	51	241.781 à 800	52
168.581 à 600	51	184.541 à 560	52	199.001 à 020	2/49	217.641 à 660	52	242.221 à 240	52
168.601 à 620	52	184.661 à 680	1/24	199.021 à 040	51	217.801 à 820	1/46	244.001 à 020	52
169.101 à 120	52	185.021 à 040	51	199.161 à 180	50	217.961 à 980	51	244.481 à 500	52
169.141 à 160	52	185.181 à 200	52	199.261 à 280	51	218.041 à 060	52	245.341 à 360	52
170.281 à 300	50	185.501 à 520	52	199.421 à 440	2/47	218.541 à 560	52	245.401 à 420	2/42
170.361 à 380	51	185.741 à 760	1/46	199.461 à 480	2/40	218.641 à 660	52	245.501 à 520	51
170.401 à 420	2/37	185.761 à 780	52	199.481 à 500	1/48	218.741 à 760	52	245.521 à 540	52
170.421 à 440	51	185.901 à 920	2/46	199.661 à 680	51	218.881 à 900	51	245.601 à 620	52
170.681 à 700	52	185.961 à 980	52	199.941 à 960	52	218.981 à 999	1/45	245.641 à 660	2/49
170.721 à 740	2/48	186.061 à 080	2/47	200.101 à 120	52	219.141 à 160	51	245.841 à 860	1/43
								245.961 à 980	1/17

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
246.081 à 100	51	259.621 à 640	52	270.501 à 520	52	277.121 à 140	52	282.381 à 400	52
246.321 à 340	52	261.061 à 080	52	270.541 à 560	51	277.281 à 300	1/49	282.581 à 600	2/46
247.121 à 140	52	261.601 à 620	52	270.861 à 880	2/47	277.981 à 000	51	282.661 à 680	1/49
247.541 à 560	52	261.641 à 660	52	270.921 à 940	51	278.081 à 100	2/46	282.701 à 720	51
247.581 à 600	52	262.001 à 020	52	270.961 à 980	52	278.181 à 200	2/49	282.861 à 880	2/49
248.081 à 100	52	262.981 à 000	52	271.141 à 160	52	278.201 à 220	2/45	282.881 à 900	1/47
248.301 à 320	52	263.461 à 480	52	271.221 à 240	52	278.301 à 320	52	282.901 à 920	51
248.601 à 620	52	263.721 à 740	52	271.601 à 620	52	278.821 à 840	52	284.621 à 640	52
249.001 à 020	52	264.181 à 200	52	272.161 à 180	52	278.841 à 860	52	285.101 à 120	52
249.301 à 320	52	264.301 à 320	52	272.221 à 240	52	279.321 à 340	52	285.201 à 220	52
249.901 à 920	52	264.541 à 560	2/37	272.381 à 400	52	279.781 à 800	52	285.321 à 340	52
250.481 à 500	52	264.701 à 720	52	272.401 à 420	52	279.841 à 860	52	285.961 à 980	52
250.981 à 000	52	264.901 à 920	52	274.501 à 520	2/45	279.921 à 940	51	286.061 à 080	1/47
251.181 à 200	52	265.001 à 020	52	274.521 à 540	52	280.121 à 140	1/49	286.261 à 280	1/41
251.761 à 780	52	265.381 à 400	52	274.881 à 900	52	280.141 à 160	51	287.081 à 100	52
252.521 à 540	52	265.501 à 520	2/45	274.921 à 940	1/46	280.261 à 280	50	287.121 à 140	52
253.161 à 180	52	265.641 à 660	1/49	274.961 à 980	52	280.421 à 440	2/49	287.361 à 380	2/45
253.461 à 480	52	265.721 à 740	52	275.101 à 120	50	280.561 à 580	50	287.661 à 680	50
253.641 à 660	52	266.621 à 640	52	275.361 à 380	2/44	280.601 à 620	1/45	287.741 à 760	52
254.841 à 860	52	267.341 à 360	52	275.381 à 400	51	280.881 à 900	51	287.961 à 980	52
255.181 à 200	52	267.721 à 740	2/49	275.941 à 960	1/46	281.001 à 020	1/44	288.081 à 100	52
255.641 à 660	52	267.781 à 800	1/49	276.021 à 040	50	281.281 à 300	51	288.141 à 160	51
255.681 à 680	52	268.101 à 120	2/46	276.161 à 180	51	281.321 à 340	50	288.361 à 380	51
256.321 à 340	52	268.141 à 160	52	276.201 à 220	50	281.341 à 360	2/46	288.941 à 960	52
256.581 à 600	52	268.541 à 560	52	276.321 à 340	2/49	281.441 à 460	50	289.521 à 540	2/45
256.901 à 920	52	269.001 à 020	52	276.381 à 400	2/48	281.681 à 700	2/42	289.641 à 660	50
257.541 à 560	52	270.081 à 100	52	276.481 à 500	2/48	281.981 à 000	1/49	289.681 à 700	52
258.601 à 620	52	270.281 à 300	51	276.521 à 540	51	282.061 à 080	52	289.961 à 980	2/48
258.781 à 800	52	270.301 à 320	52	276.901 à 920	2/47	282.221 à 240	51	290.021 à 040	51
258.881 à 900	52	270.321 à 340	2/49	276.961 à 980	51				

Amortissement des obligations Voies ferrées des Landes 3 0/0 (1re série).

Liste des titres sortis au tirage du 14 novembre 1951 et remboursables à partir du 1er janvier 1953.

251 à 260 — 311 à 313 — 421 à 430.

Amortissement des obligations Voies ferrées des Landes 3 0/0 (2e série).

Liste des titres sortis au tirage du 14 novembre 1951 et remboursables à partir du 1er janvier 1952.

41 à 50 — 201 à 208.

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Néant.

Amortissement des actions de capital des Voies ferrées des Landes.

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

11 à 020: année d'amortissement, 44. — 4.301 à 310: année d'amortissement, 44. — 4.331 à 340: année d'amortissement, 44. 4.711 à 720: année d'amortissement, 42. — 12.651 à 660: année d'amortissement, 43. — 13.671 à 680: année d'amortissement, 43.

ETABLISSEMENTS NEYRPIC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 315 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 159, COURS DE LA LIBÉRATION, GRENOBLE

R. C.: Grenoble 1132.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F.

Les 75 obligations prévues au tableau d'amortissement pour être remboursées le 15 janvier 1952 ayant été rachetées en Bourse par la société, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

Etablissements DELATTRE et FROUARD réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS

R. C.: Seine n° 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 195 obligations 4 1/2 0/0 1946 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en novembre 1951.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 sorties en 1947 et non encore remboursées.

1.756 à 1.919

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Grech (François), né à Bône (département de Constantine), Algérie, le 8 novembre 1901, journaliste, demeurant 8, rue Bouscarein, à Bône (Algérie), agissant tant en son nom personnel qu'en celui de sa femme, née Julie-Françoise Guissani, née le 13 juillet 1905 à Marseille (France), que pour le compte de son enfant mineure, Josette-Gratia Grech, journaliste stagiaire, née à Bône (Algérie) le 25 octobre 1933, et pour le compte de son enfant mineur Guy-Hyacinthe-Joseph Grech, né à Bône (Algérie) le 19 octobre 1936, et pour le compte de ses enfants à naître, a déposé une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Grech de Valette, indiquant le lieu d'origine ancestrale.

M. Kapelusz (Charles), né à Cracovie (Pologne) le 31 décembre 1884, demeurant à Nice, 13, rue d'Italie; M. Kapelusz (Léon), né à Cracovie le 1er février 1903, demeurant à Paris (3e), 14, rue de Bretagne, agissant tant pour lui que pour son fils mineur, Michel, né le 20 août 1932 à Paris (4e); Mlle Kapelusz (Ginette), née le 27 octobre 1929 à Paris (4e), y demeurant, 14, rue de Bretagne (3e); M. Kapelusz (Benjamin), né à Cracovie le 24 février 1908, demeurant à Paris (20e), 4, place de la Porte-de-Bagnolet, agissant tant pour lui que pour ses deux fils mineurs: Henri, né le 28 août 1932 à Paris (4e), et Pierre, né le 8 février 1936 à Paris (11e); M. Kapelusz (Maurice), né à Anvers (Belgique) le 23 mai 1912, demeurant à Paris (17e), 11, rue de Saint-Marceaux, agissant tant pour lui que pour son fils mineur, Francis, né le 23 juillet 1938 à Paris (12e), sollicitent l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de Capelus.

M. Chavane (Auguste-Pierre), né le 15 avril 1890 à Paris, demeurant 21, rue Chaptal, à Paris; M. Chavane (Christian), né le 24 octobre 1917 à Paris, demeurant 2, avenue Hoche, à Paris, sollicitent l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de: de Dalmassy.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de l'Hérault.

Demande de permis d'exploitation de mines

AVIS

Par une pétition en date du 22 mai 1951, M. Georges Labiche, de nationalité française, domicilié à Neuilly-sur-Seine (Seine), 3, rue Berleau-Dumas, président directeur général de la Société des mines des Malines, société anonyme au capital de cent quatre-vingt-douze millions de francs, dont le siège social est à Paris (1er), 12, place Vendôme, sollicite un permis d'exploitation des mines de plomb, zinc et métaux connexes sur le territoire des communes de Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, le Causse-de-la-Selle, Saint-André-de-Buèges et Brissac, arrondissement de Montpellier.

Ce permis d'exploitation serait valable dans un périmètre défini ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une ligne droite allant du point A (sommet de cote 763 dans la montagne de la Seranne) au point B (cheminée de la papeterie de Brissac);

A l'Est, par une ligne droite allant du point B ci-dessus défini au point C (axe de la croix située à l'intersection de l'ancien chemin du Vigan au Vialaret et de l'ancien chemin du Vialaret à Bougette, à la sortie N.-N.-O. du hameau de Vialaret);

Au Sud, par une ligne droite allant du point C ci-dessus défini au point D (axe de la croix située place de l'Eglise, à Pégairolles);

A l'Ouest, par une ligne droite allant du point D ci-dessus défini au point A, point de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 3.150 hectares.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et à l'échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, du permis d'exploitation sollicité.

La Société des mines des Malines détient déjà les concessions énumérées ci-après:

Les Malines: concession de zinc, plomb, argent et autres métaux, située sur les communes de Montdardier et Saint-Laurent-le-Minier (département du Gard), instituée par décret du 26 juin 1885;

Anjeau: concession de zinc, plomb, argent et autres métaux, située sur la commune de Saint-Laurent-le-Minier (département du Gard), instituée par décret du 11 janvier 1900, mutation et autorisation de réunion: décret du 13 décembre 1949;

Saint-Julien-de-la-Nef: concession de zinc, plomb, argent et autres métaux, située sur les communes de Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Bresson et Roquedur (département du Gard), instituée par décret du 3 août 1880, mutation et autorisation de réunion: décret du 13 décembre 1949.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 1er février au 29 février 1952.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture (1re division, 1er bureau) où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du département de l'Hérault, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 28 juin 1927 relative à l'institution des permis d'exploitation des mines;

Vu le règlement d'administration publique du 29 avril 1928 pris par application de ladite loi;

Vu l'avis de l'ingénieur en chef des mines en date des 9 et 15 novembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'avis ci-dessus rapporté restera affiché pendant une durée de deux mois, du 1er janvier au 29 février 1952, dans les communes de Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, le Causse-de-la-Selle, Saint-André-de-Buèges et Brissac.

Le préfet de la Seine est prié de le faire afficher, pendant le même délai, à Paris, où est situé le siège de la société.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — L'ingénieur en chef des mines et les maires des communes intéressées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 22 novembre 1951.

Le préfet,
Signé: S. BABET.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

9 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Parti de l'indépendance communiste.** But: organisation des travailleurs vers un véritable communisme indépendant. Siège social: 121, rue Montmartre, Paris.

10 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. La **Boule des Cordiers** modifie ses statuts et la composition de son conseil d'administration. But: pratique du sport boules. Siège social: 10, rue Eugène-Muller, Saint-Etienne.

10 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des hôtels de grand tourisme des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.** But: développement hôtelier et aménagement des ressources touristiques des deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Siège social: chambre de commerce, 2, rue du Lac, Annecy.

12 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des agriculteurs de Cazan.** But: achat et entretien des machines et instruments nécessaires aux agriculteurs. Siège social: café Carriol, Cazan.

12 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Amicale laïque de la commune de Boutx.** But: défense de l'école laïque, cinéma scolaire. Siège social: salle des fêtes, Boutx.

13 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves du collège Félix-Le-Dantec de Lannion.** But: discuter en commun tout ce qui pourra concerner l'intérêt des enfants. Siège social: collège Félix-Le-Dantec, Lannion.

13 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de Saint-Judoce.** But: entretien et soutien des écoles paroissiales. Siège social: presbytère de Saint-Judoce.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Montagne-Fayel.** But: répression du braconnage, repeuplement, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Montagne-Fayel.

14 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association d'éducation populaire de Bessas.** Modifications apportées aux statuts. Siège social: chez M. Urbain Cheyrezy, Bessas.

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de l'externat Saint-Joseph,** 13, rue Daumesnil, Vincennes. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 13, rue Daumesnil, Vincennes.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association scolaire et postscolaire de Bringolo.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons de Bringolo.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Tréglamus.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Tréglamus.

17 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Amicale des conscrits de la classe 1953 **Les Gais Lurons.** But: créer entre les futurs conscrits et futurs mobilisés un lien d'amitié et d'entr'aide. Siège social: café du Centre, Wingles.

18 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire d'Hoédic.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école mixte d'Hoédic.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **L'Eclair,** société colombophile. But: sport colombophile, tout en protégeant le pigeon voyageur. Siège social: mairie de Beaucamps-le-Vieux.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Moto-Club lavelanetien.** But: propager le goût du tourisme et du sport. Siège social: café du Théâtre, Lavelanet.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association du Noël des hôpitaux de Toulouse.** But: distribution de jouets et friandises aux malades hospitalisés. Siège social: Hôtel-Dieu, Toulouse.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale sportive des journalistes toulousains.** But: pratique du sport. Siège social: 57, rue Bayard, Toulouse.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association d'éducation populaire de Cros-de-Géorand.** Modifications apportées aux statuts. Siège social: presbytère de Cros-de-Géorand.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme **Amicale classe 1943 de Saint-Rambert-d'Albon.** But: rapprochement et, éventuellement, entr'aide des conscrits de cette classe, dispersés depuis plusieurs années. Siège social: café de Paris, rue Nationale, Saint-Rambert-d'Albon.

20 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents délèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée mixte du Verger.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Cercle Saint-Bruno.** Modifications au but, qui sera le suivant: formation morale et sociale des jeunes gens et hommes par distractions, entr'aide, assistance, théâtre, conférences, cercles, formation culturelle, tourisme, excursions, sports. Siège social: cercle Saint-Bruno, 27, avenue de Vizille, Grenoble.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association d'éducation populaire de Lieurey.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Lieurey. Siège social: rue de Saint-Georges, Lieurey.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale des employés de la Cuisine moderne.** But: resserrer les liens d'amitié entre employés; organisation de fêtes et secours aux membres de l'amicale. Siège social: 61, quai de la Prévalaye, Rennes.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Bressuire. **L'Intrépide Saint-Pierre.** But, éducation populaire dans le cadre paroissial. Siège social: au presbytère, Bouillé-Loretz.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Judo-Club d'Annemasse et de Ville-la-Grand.** But: favoriser le développement du judo et la pratique de l'éducation physique. Siège social: 28, rue de Genève, Annemasse.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe aéro-technique d'études et de construction (G. A. T. E. C.).** But: études et construction de planeurs, recherches aérologiques, pratique du vol à voile. Siège social: 13, avenue Philippe-Auguste, Paris.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association de parents d'élèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée de garçons de Montfort-sur-Meu.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre des filles de Guenroc.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Guenroc.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Roche-Derrien.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de la Roche-Derrien.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association de parents d'élèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée de garçons d'Iffendic.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association de parents d'élèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée de filles d'Iffendic.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association de parents d'élèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée de filles de Talensac.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association de parents d'élèves.** But: gestion financière. Siège social: école privée des filles de Pleumeleuc.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Brielles.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social : école libre de garçons de Brielles.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brielles.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Brielles.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Torcé.** But: assurer la gestion matérielle de cette école. Siège social: école libre de filles de Torcé.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Torcé.** But: assurer la gestion matérielle de cette école. Siège social: école libre de garçons de Torcé.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville **Amicale des élèves, anciens élèves et amis de l'école de garçons du quartier de l'Espérance,** Philippeville. But: rendre agréable et faire aimer l'école. Siège social: école de garçons du quartier de l'Espérance, Philippeville.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement amical pour le logement des coloniaux et anciens coloniaux.** But grouper les coloniaux, anciens coloniaux et leurs amis en vue de réaliser leur logement ou leur relogement, notamment à la métropole. Siège social: 40, rue de Châteaudun, Paris.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'action sociale du Marais change son titre, qui devient **Foyer Chez Nous,** et modifie ses statuts. Siège social: 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de la Fraternité d'Arcueil.** But: culture et éducation populaires. Siège social: 63, rue du Colonel-Fabien, Arcueil.

24 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Janson.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de la Chapelle-Janson

24 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chapelle-Janson.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de la Chapelle-Janson.

24 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association sportive automobile de l'Adour.** But: répandre le goût des sports mécaniques pour l'auto, étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional et national. Siège social: 2, cours du Maréchal-Foch, Dax.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale du loto gémozacais.** But: pratique du loto. Siège social: rue Carnot, Gémozac.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Union cycliste du Guinefort,** le Hinglé. But: pratique du sport cycliste, Siège social: café des Sports, le Hinglé.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Brusvily.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Brusvily.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-André.** But: soutien de l'école. Siège social: 3, rue Villeneuve, Bordeaux.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Le Trait d'union de Stains.** But: entr'aide entre ses membres et les déshérités de la vie. Siège social: 13, boulevard Maxime-Gorki, Stains.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Billard-Cercle des Lilas.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre ses membres; développer la pratique du jeu de billard. Siège social: 78, rue de Paris, les Lilas.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Selle-en-Luitré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre mixte de la Selle-en-Luitré.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Luitré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Luitré.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Luitré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Luitré.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Parigné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Parigné.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Fleurigné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Fleurigné.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Landéan.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Landéan.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Landéan.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Landéan.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Notre-Dame-du-Marais de Fougères.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons, 1, rue Le Bouteiller, Fougères.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Sacré-Cœur de Fougères.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social école libre de filles du Sacré-Cœur, 37, rue Pinterie, Fougères.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Les Amis de Chinchon.** But: travailler, par l'éducation des individus, à leur progrès moral et social en utilisant pour ce but tous moyens, et notamment l'agriculture. Siège social: domaine de Chinchon, en l'Isle-sur-Sorgues.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Société des décorateurs français** transfère son siège social du 22, place Vendôme, au 9, rue Royale, Paris, et modifie la composition de son bureau.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Amicale des anciens combattants, prisonniers, résistants et déportés des guerres 1914-1918 et 1939-1945.** But: resserrement des liens de confraternité entre ses membres. Siège social: mairie du Pailly.

28 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Grande Fraternité universelle, mission de l'ordre du Verseau.** But: union des arts, science et religion pour réaliser une fraternité universelle. Siège social: chez Mme Jousselin, 62, avenue de la Californie, Nice.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Plouec.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Plouec.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Prat.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Prat.

28 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Manhattan Club.** But: cercle excursionniste et dansant. Siège social: 12, cours Belsunce, Marseille.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Saint-Malo.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Malo.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association ds parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Malo (ville).** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Malo (ville).

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Paramé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Paramé.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Jean de la commune de Saint-Malo.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Jean, Saint-Malo.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame-Auxiliatrice de la commune de Saint-Malo.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles Notre-Dame-Auxiliatrice, Saint-Malo.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Paramé-Rotheneuf.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Paramé-Rotheneuf.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Paramé « Sagesse ».** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Paramé.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Paramé-Rotheneuf.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Paramé-Rotheneuf.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Parigné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Parigné.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Loroux-du-Désert.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons du Loroux-du-Désert.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée du Loroux-du-Désert.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles du Loroux-du-Désert.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Laignelet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social : école libre de garçons de Laignelet.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Laignelet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social : école libre de filles de Laignelet.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement et d'éducation populaire de Caudan.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, Caudan.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **La Boule aulnaysienne.** But: pratique du sport des boules. Siège social: 59, boulevard de Strasbourg, Aulnay-sous-Bois.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Miniac-Morvan.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Miniac-Morvan.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Miniac-Morvan.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Miniac-Morvan.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école prixée mixte de la commune de Miniac-Morvan (hameau de Langle).** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée du hameau de Langle en Miniac-Morvan.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Châteauneuf.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Châteauneuf.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Châteauneuf.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Châteauneuf.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Saint-Suliac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Suliac.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Plerguer.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Plerguer.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Saint-Suliac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Suliac.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Plerguer.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Plerguer.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de la Ville-ès-Nonais.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de la Ville-ès-Nonais.

29 novembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Saint-Guinoux.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Guinoux.

29 novembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Saint-Père-Marc en Poulet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Père-Marc en Poulet.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Saint-Père-Marc en Poulet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Père-Marc en Poulet.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association générale des organismes de retraite des cadres de l'Algérie.** But: exercer les attributions qui lui sont dévolues en application de la convention collective algérienne de retraite et de prévoyance des cadres du 26 décembre 1950, rendue obligatoire par arrêté du 29 septembre 1951. Siège social: 8, rue René-Tilloy, Alger.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Fleurigné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Fleurigné.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pacé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons, Pacé.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pacé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Pacé.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de la commune de Rennes dite Ecole Sainte-Anne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: 44, rue de Dinan, Rennes.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Paillet.** But: soutien de l'école. Siège social: école privée de filles de Paillet.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération des sociétés taurines de France.** But: défense des corridas de toros et des droits des aficionados. Siège social: 12, rue Foy, Bordeaux.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale des anciens marins du canton de Cognac.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent tous les anciens marins. Siège social: café des Allées, Cognac.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule sportive de la Béraudière.** But: sport boules. Siège social: rue de la Béraudière, la Béraudière, Saint-Etienne

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement des victimes de la revision des pensions de guerre.** But: faire appel à toutes les victimes de la revision des pensions de guerre définitives attribuées par décision de justice avant le 1er octobre 1935. Siège social: café La Perdrix, 15, rue Montesquieu, Lyon.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des mamans de l'école maternelle du boulevard Talabot.** But: contribuer au bien-être de l'enfant dans l'école; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école maternelle du boulevard Talabot, Nîmes.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Dominelais.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de la Dominelais.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Sulpice-des-Landes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Sulpice-des-Landes.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Sulpice-des-Landes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Sulpice-des-Landes.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Grand-Fougeray.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles du Grand-Fougeray.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Grand-Fougeray.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons du Grand-Fougeray.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Dominelais.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de la Dominelais.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Union départementale des syndicats d'initiatives de l'Eure.** But: grouper les syndicats d'initiatives existant dans le département et coordonner leur action. Siège social: chambre de commerce, rue du Docteur-Oursel, Evreux.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Anne-sur-Vilaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Sainte-Anne-sur-Vilaine.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sainte-Anne-sur-Vilaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Sainte-Anne-sur-Vilaine.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des prisonniers de guerre, évadés et réfractaires (A. N. P. G. E. R.).** But: grouper, défendre les intérêts matériels et moraux et assister les prisonniers de guerre évadés et réfractaires. Siège social: 166 *bis*, rue de la Roquette, Paris.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Châteaubourg.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée, Châteaubourg.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, 9, rue Emile-Deschamps, Bourges.

1er décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Union bouliste damrémontoise.** But: développer le sport et les exercices du jeu de boules. Siège social: chez M. Borgassesseurs, café-restaurant, Damrémont.

1er décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. L'Association d'éducation populaire de Persac change son titre, qui devient **Association des parents des élèves de l'école libre et d'éducation populaire de Persac,** et modifie ses statuts. Siège social: école libre de Persac.

2 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Pierre de Courpière.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'institution. Siège social: institution Saint-Pierre, Courpière

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amicale Roberty.** But: soutien utile à la vie de l'école maternelle Roberty. Siège social: 8, rue Trouillet, Nancy.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union nationale des anciens militaires de carrière dégagés des cadres de la France et des colonies (U. N. M. D. C.).** But: entr'aide et solidarité. Siège social: 16, avenue des Tilleuls, Toulouse.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Toulouse XIII.** But: pratique du rugby à XIII. Siège social: 24, allées Jean-Jaurès, Toulouse.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des Nord-Africains de la Charente.** But: réunir par un lien de solidarité, de confiance et d'entr'aide réciproque tous les Nord-Africains domiciliés en Charente. Siège social: 132, rue Saint-Roch, Angoulême.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association pour la défense des victimes de l'intoxication par le pain de Pont-Saint-Esprit.** But: recherche et châtiment des coupables de l'intoxication; réparation des dommages causés aux victimes et à leur famille; assurance contre rechutes et tous dommages éventuels. Siège social: café du Luxembourg, Pont-Saint-Esprit.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Athlétic-Club nimois.** But: football. Siège social: 7, rue des Halles, Nîmes.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des patrons du Gard.** But: tous travaux, toutes études, toutes actions en vue de soustraire les patrons aux formes étatiques de la prévoyance sociale. Siège social: 3, rue Dumont-d'Urville, Nîmes.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Jeunes Forces.** But: organisation de services pour le développement de la culture intellectuelle et sportive des jeunes des classes moyennes. Siège social: 41, rue Carnot, Tourcoing.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. Amicale de prévoyance et d'entr'aide **La Solidarité.** But: resserrer les liens d'amitié entre les adhérents et défendre leurs intérêts professionnels et moraux. Siège social: 4, rue Gentil, Lyon

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Société angevine des amis des oiseaux.** But: grouper les éleveurs et amateurs d'oiseaux. Siège social: café du Pélican, place du Pélican, Angers.

5 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des patrons du Loiret.** But: toutes études, tous travaux, toutes actions en vue de soustraire les patrons, ainsi que les membres des professions libérales, aux contraintes des formes étatiques de la prévoyance sociale. Siège social: 4, rue de la Vieille-Monnaie, Orléans.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire